

Assurer dans le trouble

*La relation clients dans l'assurance
habitation face à l'Anthropocène*



Andrea Angioletti

Mémoire de fin d'études

MSc Strategy & Design for the Anthropocene

2021-2022

Table des matières

Remerciements	2
Introduction	3
Le contrat assurance habitation comme objet d'enquête	3
Mon parcours personnel	4
Présentation de la démarche	4
Assurance et Anthropocène : vivons-nous dans une Assuro-cène ?	6
L'héritage de l'assurance moderne	6
L'assurance change les trajectoires de vie	6
L'assurance des catastrophes naturelles en France	7
L'assurance face à l'Anthropocène	9
L'augmentation de la maîtrise et la perte de contrôle sur les effets	9
L'assurance dans l'Anthropocène	10
Augmentation des catastrophes naturelles	13
Vulnérabilité	17
Incertitude	19
L'impact économique des sinistres climatiques sur l'assurance	22
Poser les bonnes questions	25
La relation clients et les sinistres climatiques	26
Relation humaine et accompagnement	28
L'intrusion de l'Anthropocène dans la relation humaine et l'accompagnement	30
Action et gestion de crise	32
L'intrusion de l'Anthropocène dans l'action et la gestion de crise	34
Responsabilité et application du contrat	36
L'intrusion de l'Anthropocène dans la responsabilité et l'application du contrat	37
Ressenti et propositions pour le futur	38
Assurer dans l'Anthropocène	40
La maîtrise des risques	41
Veille météorologique	41
Modèles climatiques	43
Modèles de tarification	43
La prévention	45
Les stratégies de prévention	45
Rediriger l'assurance habitation	48
Assurer l'habitabilité : contribuer à la robustesse des territoires	49
Assurer les communs négatifs : prendre soin des territoires à risque	51
Assurer la simplicité : un contrat d'assurance Low Tech	54
Conclusion	57
Bibliographie	58
Glossaire	61

Remerciements

Je tiens à remercier tout d'abord l'ensemble de l'équipe du Master « Strategy & Design for the Anthropocène » pour m'avoir donné les clés pour changer mon regard sur le monde. Je remercie en particulier Emile Hooge, mon tuteur, pour m'avoir accompagné et guidé tout au long de cet exercice de mémoire, en me poussant à regarder toujours plus loin, et Alexandre Monnin pour les passionnantes discussions sur le rôle de l'assurance dans l'Anthropocène.

Je remercie Chloé Beaumont et Romain Liberge pour m'avoir donné l'opportunité de découvrir la MAIF, et toute l'équipe du HUB pour m'avoir accompagné avec bienveillance et bonne humeur dans ma période de stage : Alexis, Alix, Anaïs, Éric, Jean-Sébastien, Léa, Matou, Sandra et Valérianne.

Je remercie toutes et tous mes camarades de la promo, qui ont fait que ce Master soit non seulement un enrichissement intellectuel, mais surtout une expérience humaine profonde.

Merci aussi à mes ami·es, en particulier Matthieu, Aurélien et Silvia pour m'avoir soutenu et motivé dans ma décision de reconversion professionnelle.

Et pour finir, un énorme merci à ClairePinlou, dont la rencontre a transformé ma vie au moins autant que le Master a transformé ma vision du monde, et qui m'a supporté tout au long de l'écriture ce mémoire avec son analyse critique, ses révisions précises et son indispensable soutien dans mes moments de doute, de perte de motivation et de célébration.

Introduction

Le contrat assurance habitation comme objet d'enquête

*“Habiter fait cohabiter une singularité d'espèce dans, sur ou avec une singularité d'espace.
Habiter ou être au monde : une singularité de l'être rencontre une singularité du monde”*

[M. Serres]¹

Décrit par Heidegger comme «la manière dont les mortels sont sur la Terre »², le concept d'habiter désigne, en géographie, une relation de co-construction entre les individus et l'espace. Comme tous les êtres vivants, l'humain est lié à son espace de vie, il le modifie pour faciliter sa survie et il en est modifié en développant des stratégies d'adaptation. Habiter ne se limite donc pas au seul acte de se loger, mais désigne un ensemble de relations profondes qui touchent à l'ensemble des activités humaines, au vivre en société et au vivre avec l'espace.

L'économiste Manfred Max-Neef, connu pour ses travaux sur le développement humain, propose en 1989³ une matrice représentant les besoins humains fondamentaux. Il y classe ceux qu'il appelle les « satisfacteurs », des moyens de satisfaire un besoin, au croisement entre deux catégories de besoins : d'un côté les quatre besoins existentiels (être, avoir, faire et interagir), de l'autre les neuf besoins axiologiques (subsistance, protection, affection, compréhension, participation, loisirs, création, identité et liberté). Parmi les moyens de satisfaire ces besoins humains fondamentaux, plusieurs découlent du concept d'habiter : le logement, l'environnement du lieu de vie, l'environnement social, les espaces d'intimité, la famille, le sentiment d'appartenance. Habiter est donc au centre d'un tissu d'attachements personnels, affectifs, sociaux, économiques qui nous permettent, entre autres, de nous définir en tant qu'individus.

Notre habitation est un espace intime qui nous permet de nous construire en nous recentrant sur nous-mêmes et sur notre sphère privée, en étant à l'abri de l'extérieur, du regard social et des intempéries. C'est le lieu de nos affects, de nos familles, de nos souvenirs, auquel on attache de significations qui nous permettent de nous sentir « à la maison ». Mais notre habitation est aussi un espace social qui participe à la construction de notre territoire, qui nous identifie dans nos relations sociales et économiques, qui nous octroie une place au sein de la société et qui nous charge aussi de responsabilités vis-à-vis de l'extérieur. C'est notre résidence administrative qui définit notre appartenance à une communauté territoriale et nos représentants politiques, et c'est par nos choix d'habitation (choisis ou subis) que nous nous représentons une partie de notre identité sociale : urbain, rural, des quartiers centraux, banlieusard, etc... Et finalement, notre habitation est aussi un espace économique, avec une valeur de marché, avec les objets qu'elle contient, avec le temps et les énergies que nous y investissons et l'ensemble des services qui lui permettent de fonctionner et qui assurent nos modes de vie. Nous choisissons où habiter en fonction des opportunités économiques du territoire, nous achetons ou louons une habitation en fonction de nos revenus, nous y effectuons des travaux, installons du mobilier, de la décoration, des équipements, nous sommes

¹ M. Serres, *Habiter*, Le Pommier, 2011

² M. Heidegger, *Bâtir habiter penser*, Conférence prononcée au mois d'août 1951 à Darmstadt

³ M. Max Neef, A. Elizalde, M. Hopenhayn, *Human Scale Development An Option for the Future*, dans *Development dialogue* 1989:1

connectés à des sources d'énergie, d'eau, à Internet et nous payons des charges et des taxes d'habitation.

C'est pour ce rôle central des habitations dans nos vies que l'assurance habitation, et en particulier l'assurance contre les sinistres climatiques, représente un objet d'enquête au croisement d'une multitude d'attachements : nous assurons des biens matériels, parfois l'aboutissement d'années de sacrifices, pour en protéger la valeur économique contre des aléas, mais dans ces biens nous projetons une partie de notre identité, de notre statut social, de nos modes de vie. Ces attachements, invisibles au quotidien, peuvent se manifester au moment de l'accident dans le désarmement face à la perte ou à l'endommagement de ces biens. C'est autour de ces attachements que se déroule la relation entre assureurs et assurés, dans un équilibre fin entre la relation humaine (l'accompagnement des individus dans des moments critiques), la responsabilité règlementaire et économique (le respect du contrat) et la mise en action pour rétablir des conditions de vie bouleversées par le sinistre.

Mon parcours personnel

Lorsqu'on m'a demandé sur quel axe j'aurais souhaité orienter mes recherches pendant le master, j'ai longuement hésité. J'ai commencé le parcours de ce master à la suite d'un questionnement grandissant sur les questions écologiques, après avoir décidé d'abandonner le secteur de l'aide humanitaire auquel j'avais consacré plus de 10 ans. L'approche de la Redirection Ecologique proposée permet de s'intéresser à une multitude d'enjeux, de secteurs d'activité et de démarches telle qu'il me paraissait impossible de me concentrer sur un objet spécifique.

Lors de ma première rencontre avec les équipes MAIF, leur proposition de commande m'a tout de suite fait réagir : habitation, sinistres climatiques, futur, risques, ces mots ont résonné et se sont situés dans ma tête en lien direct avec mes parcours, personnel et professionnel. Après des années passées à changer régulièrement de lieu de vie, l'opportunité d'interroger les attachements profonds que nous avons à nos lieux d'habitation m'a permis de réfléchir aux raisons de mes attachements à un lieu, à tous les liens que j'ai pu tisser avec les différents territoires dans lesquels j'ai passé des bouts de vie. M'interroger sur la relation que notre société entretient avec le risque m'a permis de remettre en perspective mes années passées à intervenir auprès des populations ayant subi des chocs et n'ayant pas ces filets de sécurité que représente un Etat providence. Imaginer un futur où l'on reconnaîtrait nos limites et où l'on n'essaierait pas de conquérir de nouveaux espaces au détriment de ce qui contribue à rendre ce monde habitable, m'a semblé être une piste à suivre avec enthousiasme.

Présentation de la démarche

Ce mémoire est écrit à partir d'un stage de 5 mois effectué au sein de la Direction Marketing et Design de la MAIF.

Héritière de sa naissance autour d'un modèle d'assurance mutualiste et ayant construit au fil du temps son image de marque de « assureur militant », la MAIF a adopté depuis 2020 un statut d'entreprise à mission avec la raison d'être suivante : « *Convaincus que seule une attention sincère portée à l'autre et au monde permet de garantir un réel mieux commun, nous, MAIF, plaçons cette attention au cœur de chacun de nos engagements et de chacune de nos actions.* »⁴

⁴ <https://entreprise.maif.fr/entreprise/etre-societe-a-mission>

En partant des constats faits sur les bouleversements en cours, et en parallèle avec les réflexions sur sa Stratégie Globale Climat, la MAIF explore de nouvelles stratégies écologiques pour imaginer l'assurance dans un monde de plus en plus troublé par la multiplication des événements climatiques et leur impact sur le modèle-même de l'assurance.

La formulation initiale de ma commande était centrée autour d'un processus global d'exploration des différents défis posés par l'Anthropocène au secteur de l'assurance habitation. Cinq axes principaux se dégageaient de ce processus :

- Renoncements : quelle redirection écologique et quels renoncements au sein de l'univers assurance habitation de la MAIF pour être à la hauteur des enjeux climatiques qui nous attendent ?
- Prévention : quelle place, quel rôle et quels moyens d'action pour la prévention dans ce nouveau paradigme ?
- Impact : quels leviers d'actions activer en priorité pour maximiser l'impact ?
- Modèle de risque : quelles conséquences sur le modèle de risque d'un assureur mutualiste ?
- Métier de l'assurance : quels moyens d'actions pour continuer d'exercer sa mission première tout en intégrant la dimension de temps long dans les actions de la MAIF ?

Face à l'amplitude de la commande, un premier recentrage a été effectué pendant mon stage autour des questions de prévention, avec la réalisation d'une enquête auprès de sociétaires ayant subi des sinistres climatiques. Deuxièmement, une enquête en interne auprès de gestionnaires sinistres et d'actuaire experts en sinistres climatiques m'a permis d'explorer comment les dynamiques à la base de la relation entre la MAIF et ses sociétaires s'articulent autour des concepts d'humanité, de responsabilité et d'action.

Supporté par une veille thématique et une recherche bibliographique, j'ai enfin pu inscrire les résultats de ces activités dans un cadre plus ample qui relie l'histoire de l'assurance moderne, la relation clients et les bouleversements de l'Anthropocène pour aboutir à des propositions de redirection écologique de l'assurance habitation.

Assurance et Anthropocène : vivons-nous dans une Assuro-cène ?

L'héritage de l'assurance moderne

L'assurance change les trajectoires de vie

Pour comprendre l'impact que l'avènement de l'Anthropocène a sur l'assurance habitation, il faut d'abord se poser la question du rôle joué par l'assurance dans notre société actuelle. En effet, bien que des stratégies collectives pour faire face aux dangers aient toujours existé, le système assurantiel dont nous dépendons aujourd'hui a une origine historique précise.

Selon François Ewald⁵, l'assurance moderne naît au XIX^e siècle autour du débat sur les accidents de travail lié à l'industrialisation. Jusqu'alors, l'accident avait une double nature : il pouvait être considéré comme un événement résultant de causes extérieures à la société (Dieu ou la providence) ou la conséquence d'une faute individuelle, selon le principe de responsabilité inspiré de la doctrine libérale.

C'est l'invention de la notion du risque professionnel qui change les rapports entre les ouvriers et les patrons, en internalisant le risque d'accident dans la pratique même du travail.

L'accident n'est donc plus imputable à une faute ou au hasard, mais il devient la réalisation d'un risque intrinsèque au développement industriel, qu'on peut calculer et modéliser. La notion de risque émerge du développement et de la conjugaison de deux disciplines qui donnent naissance à la technique assurantielle : la sociologie et les mathématiques, et plus particulièrement les statistiques et le calcul des probabilités. Le risque se définit donc dans cette nouvelle discipline par trois caractéristiques principales :

- Il est calculable : il peut être calculé à partir de la régularité des événements et de leur probabilité d'advenir.
- Il est collectif : de sa nature propre à pouvoir toucher tout le monde, le risque peut être calculé en partant d'une population donnée et pour chaque individu.
- C'est un capital : ce qui est assuré n'est pas le dommage en soi mais le capital qui pourrait être perdu lors de la réalisation d'un événement.

Le risque étant internalisé dans la pratique industrielle, il devient donc une condition d'existence du développement économique et du progrès technique dont la société entière tire des bénéfices ; il devient donc acceptable que ce risque soit assumé par la société et que les charges relatives aux accidents soient réparties entre les membres de la société. Ce changement dans la conception des accidents permet l'extension du système assurantiel à presque tous les aspects de la société : le principe libéral de responsabilité est remplacé par le principe de solidarité à la base des systèmes assurantiels.

⁵ F. Ewald, *L'Etat Providence*, Grasset, 1986

L'invention de l'assurance moderne change donc les trajectoires de vie, autant collectivement qu'individuellement. La mutualisation des risques donne aux humains une sécurité qui leur permet de s'embarquer dans des entreprises qui favorisent le développement et le progrès de la société tout en s'appuyant sur la société même qui leur offre la possibilité d'être indemnisés plutôt que sanctionnés en cas d'accident.

L'assurance des catastrophes naturelles en France

Alors que les accidents deviennent statistiquement modélisables, et donc assurables, les catastrophes naturelles restent exclues du système assurantiel français jusqu'à la fin du XX^e siècle. Leur nature imprévisible en termes de fréquence, de localisation géographique et d'intensité en fait des événements exceptionnels, ne permettant pas aux assurances de concevoir des produits adaptés et leurs impacts étant par définition collectifs, la compensation des dommages qui en suivaient restait responsabilité de l'Etat.

Dans un article portant sur l'histoire de la gestion des catastrophes naturelles en France⁶, Laurence Barry, cotitulaire de la chaire PARI (Programme de recherche sur l'appréhension des risques et des incertitudes) décrit les différentes étapes qui ont porté la France à adopter le régime d'assurance de catastrophes naturelles en vigueur actuellement en montrant comment, jusqu'à 1982, l'Etat intervient systématiquement après coup pour dédommager les victimes de catastrophes naturelles. Avant ce moment, les sinistrés d'inondations, mouvements de terrain, séismes et avalanches pouvaient compter exclusivement sur des aides publiques souvent insuffisantes par rapport aux dommages subis.

La loi n° 82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles⁷ instaure un nouveau modèle qui associe l'Etat aux assurances privées. Cette articulation se manifeste dans la forme hybride que prend la garantie, appelée « garantie CatNat » : intégrée d'office dans chaque contrat d'assurance de dommages (inclus la garantie multirisque habitation), la garantie CatNat est fixée par l'Etat à hauteur de 12% de la garantie dommages. C'est une cotisation réglementaire qui s'applique à tous les contrats dommages des biens des assurances privées et qui permet de couvrir les « dommages matériels directs non assurables ayant eu pour cause déterminante l'intensité anormale d'un agent naturel, lorsque les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises ». Elle garantit une indemnisation des sinistres pendant longtemps considérés inassurables par les mécanismes assurantielles classiques. Les phénomènes de tempêtes, neige et grêle ne sont pas inclus dans le régime CatNat et sont donc objet de garanties dépendantes de chaque assurance selon des formules classiques. Selon les données de la Fédération Française de l'assurance, près de 98% des ménages sont actuellement couverts contre les effets des catastrophes naturelles en France Métropolitaine et moins de 60% dans les territoires d'Outre-mer.

Lorsqu'un événement survient, le maire peut déposer une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle auprès du préfet. Un arrêté de catastrophe naturelle peut donc être émis par ce dernier à la suite d'une évaluation sur le caractère exceptionnel de l'évènement. C'est à ce moment que l'assureur peut mandater un expert et indemniser ses assurés à hauteur des

⁶ L. Barry, *L'invention du risque catastrophes naturelles*, Working paper, PARI, Février 2020

⁷ <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000691989/2021-05-15/>

dommages subis. Le mécanisme prévoit ensuite qu'un organisme de réassurance publique, la CCR (Caisse Centrale de Réassurance), responsable de la mutualisation des risques à échelle nationale, prenne en charge une partie du montant totale des sinistres sous garantie illimitée de l'Etat.

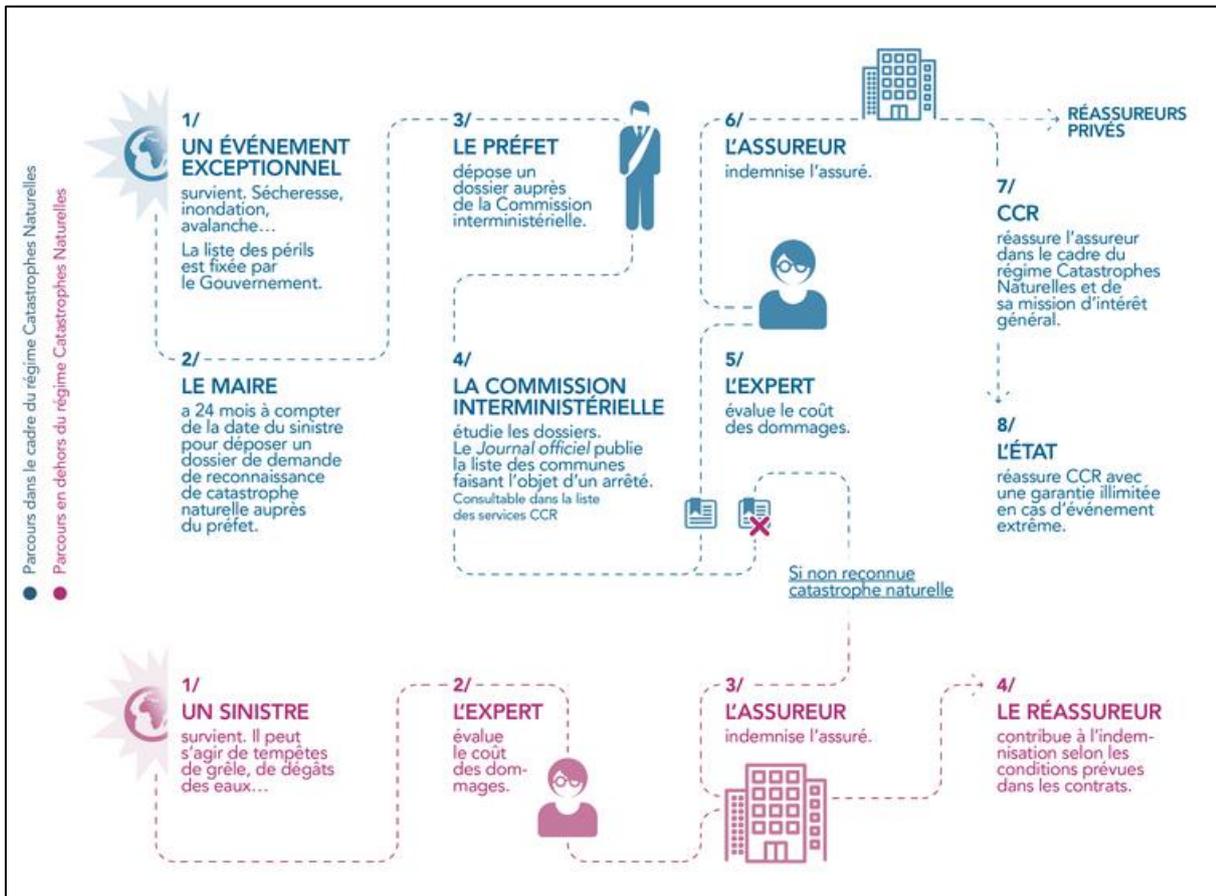


Figure 1: Fonctionnement du mécanisme d'indemnisation dans le cas de catastrophes naturelles
Source : Caisse Centrale de Réassurance

Ce nouveau régime est l'expression de l'incertitude liée aux catastrophes naturelles et à la tentative de concilier les tensions entre le principe de *solidarité* et le principe de *responsabilité* qui imprègnent le secteur de l'assurance. La solidarité nationale, exprimée par la garantie de l'Etat, répond au caractère collectif des catastrophes naturelles, en assumant que les coûts importants qui en dérivent ne peuvent pas être assumés entièrement par des acteurs privés. Le principe de solidarité est aussi sous-entendu dans l'encadrement de la garantie CatNat dans tout contrat MRH souscrit : bien que des différences existent sur l'exposition aux risques de différents territoires, l'incertitude liée aux catastrophes naturelles ne peut être compensée que par une ample mutualisation auprès d'une importante partie de la population. Le principe de responsabilité s'exprime au niveau individuel par l'association de cette garantie à la souscription d'un produit d'assurance habitation, ce qui demande une démarche active de la part de l'individu, et au niveau collectif par le fait que les indemnisations sont conditionnées par la mise en place et le respect des plans d'exposition aux risques naturels.

Selon l'analyse de Barry, les sociétés d'assurance, qui jusqu'à ce moment n'avaient pas d'intérêt à mieux connaître les catastrophes naturelles, se trouvent dans l'intérêt de les intégrer dans leurs mécanismes de gestion de risque classique. Plus la charge des sinistres

climatiques augmente, plus les assureurs ont d'éléments pour en analyser l'évolution dans le temps. Les évolutions techniques et technologiques des 40 dernières années ont aussi permis une meilleure connaissance du fonctionnement des événements climatiques extrêmes et le développement de modèles informatiques de l'évolution du climat et des vulnérabilités géographiques des territoires. L'intérêt économique de mieux maîtriser les risques de catastrophe naturelle couplé avec la possibilité technique de développer de modèles plus précis ont poussé nombre d'assureurs à mettre en place des modèles de segmentation tarifaire de plus en plus fins leur permettant d'optimiser leurs tarifs en modulant les primes en fonction du profil de risque du territoire de leurs assurés. Cette capacité à préciser les risques par zone montre une tendance vers la responsabilisation individuelle du risque de catastrophe naturelle, en faisant de l'assurance contre les catastrophes naturelles un produit d'assurance comme les autres, là où seule une solidarité très large permettrait de couvrir l'ensemble de la population.

L'assurance face à l'Anthropocène

L'augmentation de la maîtrise et la perte de contrôle sur les effets

Le terme Anthropocène, « l'époque de l'humain », est utilisé pour définir une époque géologique dans laquelle l'humain, par ses activités, joue un rôle sur la modification de l'environnement à l'échelle planétaire, comparable à celui d'événements géologiques. Le concept, aujourd'hui au centre de nombreuses discussions, a émergé à la fin du XX^e siècle et n'a pas encore de reconnaissance officielle par la communauté scientifique des géologues tout en étant couramment utilisé par les sciences sociales et dans les milieux écologiques. Analyser le monde contemporain sous l'angle de l'Anthropocène signifie étudier comment notre façon de regarder et d'entrer en relation avec le monde est modifiée par les effets que nos actions ont engendrés.

L'entrée de notre monde dans l'Anthropocène est marquée certainement par une modification de la composition de l'atmosphère causée par les émissions de gaz à effet de serre qui finissent par déstabiliser l'équilibre climatique du système-Terre. Mais l'Anthropocène marque aussi un moment dans lequel l'histoire de l'humanité se mêle avec l'histoire de la planète ; en devenant une puissance géologique, l'humain par son activité crée des bouleversements qui finissent par impacter sa propre capacité, ainsi que celle des autres êtres vivants, à habiter la planète.

Ces bouleversements touchent aujourd'hui l'ensemble des aspects de nos vies :

- Le dérèglement climatique est la conséquence la plus frappante, les cycles climatiques planétaires sont en train de changer, les températures augmentent et les événements extrêmes se multiplient ;
- La perte d'écosystèmes et la conséquente perte de biodiversité nous mettent face à la disparition de la vie sur Terre ;
- Nos façons de vivre ensemble, fondées sur un accès facile et continu à un ensemble de biens et services (à condition de pouvoir les payer) nous rendent invisibles les relations qui nous lient au reste du monde ;
- Les modèles économiques, fondés sur une croissance infinie sans prendre en compte les limites que notre planète nous impose, ne peuvent plus représenter le seul critère pour orienter nos actions.

L'ensemble de ces bouleversements nous pousse aujourd'hui à repenser notre rapport au monde, nos relations sociales, nos organisations et les façons d'habiter nos territoires.

Le lien étroit entre la naissance de l'assurance moderne et la structuration de la société contemporaine nous montre que l'assurance est un des éléments qui ont favorisé le développement de la société industrielle et post-industrielle. Elle a participé au développement technique qui a permis à l'humanité d'avoir l'illusion de pouvoir se détacher des limites que la « Nature » nous impose. Par le progrès technique l'humanité développe une maîtrise de son environnement supérieure à celle de n'importe quelle autre espèce, ce qui contribue à renforcer la séparation entre « humain » et « Nature » qui caractérise l'époque moderne. L'Anthropocène au contraire nous permet de réaliser que l'humain fait partie du système-Terre et que, malgré l'évolution de sa capacité à déformer ses lieux de vie, il ne peut pas échapper au fonctionnement de ce système.

C'est ce même progrès technique qui marque, au cours du XXe siècle, la phase que Will Steffen, Paul Crutzen et John McNeil⁸ nomment la *grande accélération*, la période dans laquelle « les êtres humains vont modifier l'écosystème terrestre avec une ampleur sans précédent dans l'histoire humaine ». Les humains ne modifient plus seulement leur environnement proche, pour l'adapter à leurs besoins et faciliter le développement de leurs sociétés, grâce au développement des sciences et techniques et à une meilleure compréhension des mécanismes physiques et chimiques, ils s'attaquent à modifier profondément l'ensemble de la planète en portant l'ensemble du système-Terre dans une situation de déséquilibre.

Aborder les changements en cours sous le prisme de l'Anthropocène signifie aussi requestionner la notion même de « crise ». Selon le philosophe Bruno Latour⁹, utiliser le terme de *crise écologique* est une façon de se rassurer, de penser que c'est un événement temporaire, que « ça va passer ! ». Une crise est un événement court, qui déstabilise temporairement le fonctionnement d'un système et qui peut être résolu par un retour à un état d'équilibre « normal », en retrouvant un état précédent à la crise ou en stabilisant le système sur un nouvel état. Parler de crise est aussi une façon de se déresponsabiliser, de reporter la faute de ce qui arrive sur des variables externes à un système, sur lesquelles nous n'avons pas le contrôle. C'est dans cette logique que, en augmentant notre emprise sur le système, nous pouvons trouver des solutions, reprendre le contrôle et résoudre la crise. Mais l'Anthropocène n'est pas une « crise ». Les perturbations de l'équilibre du système Terre causées par l'activité humaine sont telles qu'elles ne peuvent pas être résolues par un retour à un état de stabilité. Il représente au contraire « une profonde mutation de notre rapport au monde », le passage de notre monde à un nouvel état. Ce nouveau monde, le monde de l'Anthropocène, n'est pas stable, il ne peut plus l'être, il est rempli d'incertitudes et de troubles et nous devons apprendre à vivre en naviguant dans ces troubles. Dans l'Anthropocène, l'exceptionnel devient la norme. L'Anthropocène est la crise de la notion de crise.

L'assurance dans l'Anthropocène

L'approche systémique à laquelle nous invite la notion d'Anthropocène nous permet de voir des modifications profondes sur l'ensemble des sphères planétaires : l'atmosphère, la cryosphère, l'hydrosphère, la lithosphère, la pédosphère et biosphère sont toutes impactées à différents niveaux par celle qu'on peut appeler « l'anthroposphère », la sphère des activités humaines. Si d'un côté les humains ont augmenté la maîtrise sur leur habitat, l'avènement de

⁸ W. Steffen, P. Crutzen et J. McNeil, *The Anthropocene: Are Humans Now Overwhelming the Great Forces of Nature?* [*L'Anthropocène : les humains sont-ils en train de submerger les grandes forces de la nature ?*], *Ambio*, Royal Swedish Academy of Sciences, vol. 36, n°8, décembre 2007

⁹ B. Latour, *Face à Gaïa : Huit conférences sur le nouveau régime climatique*, La Découverte, 2015

l'Anthropocène montre qu'ils ont perdu le contrôle sur les effets sur la planète : le dérèglement du système-Terre a en retour un impact sur la vie des humains, dont le changement climatique est seulement une des manifestations.

Certains secteurs d'activité sont plus exposés que d'autres aux conséquences des perturbations dans l'Anthropocène. Le secteur de l'assurance, et en particulier de l'assurance habitation fait certainement partie des secteurs en première ligne : ces perturbations provoquent une augmentation de la fréquence et de l'intensité des catastrophes naturelles, accroissent et révèlent les vulnérabilités de nos territoires et modifient les conditions d'exposition aux aléas créant un contexte de plus en plus incertain.

La *Figure 1* est une représentation schématique de la façon dont le dérèglement des sphères planétaire affecte l'assurance habitation contre les sinistres climatiques. Elle représente les relations entre les principaux facteurs qui contribuent à déstabiliser le système-Terre en modifiant le risque de catastrophes. Le risque de catastrophe naturelle est une combinaison entre la réalisation d'un aléa climatique, la vulnérabilité et l'exposition des communautés. Le schéma montre comment certains des choix que nous opérons collectivement (la concentration démographique, l'urbanisation, nos modes de production et de consommation et la répartition des richesses) peuvent favoriser le dérèglement des sphères planétaires et en même temps augmenter notre vulnérabilité. Y sont représentés les quatre principaux aléas climatiques couverts par les assureurs : la submersion marine, les tempêtes, la sécheresse et les inondations.

Augmentation des catastrophes naturelles

L'année 2022 a été pour la France une année exceptionnelle en termes d'événements climatiques. Selon le Directeur General de France Assureurs, les sept premiers mois de l'année ont fait enregistrer le chiffre record de 1,2 millions de déclarations de sinistres, bien supérieur à la moyenne annuelle des dernières années. Cette année a aussi marqué une prise de conscience chez les Français du fait que les effets du changement climatique sont déjà présents sur le territoire national. Dans un sondage réalisé fin août 2022 par Odoxa¹⁰, 86% de la population se disent inquiets pour la France à la suite des événements de l'été et 71% craignent d'être touchés personnellement par une catastrophe naturelle. 77% des Français pensent aussi que les perturbations observées pendant l'été 2022 vont devenir régulières si nous ne changeons pas nos manières de vivre et de consommer.

Le dernier rapport du Haut Conseil pour le Climat¹¹ explique l'évolution des principaux sinistres climatiques en France.

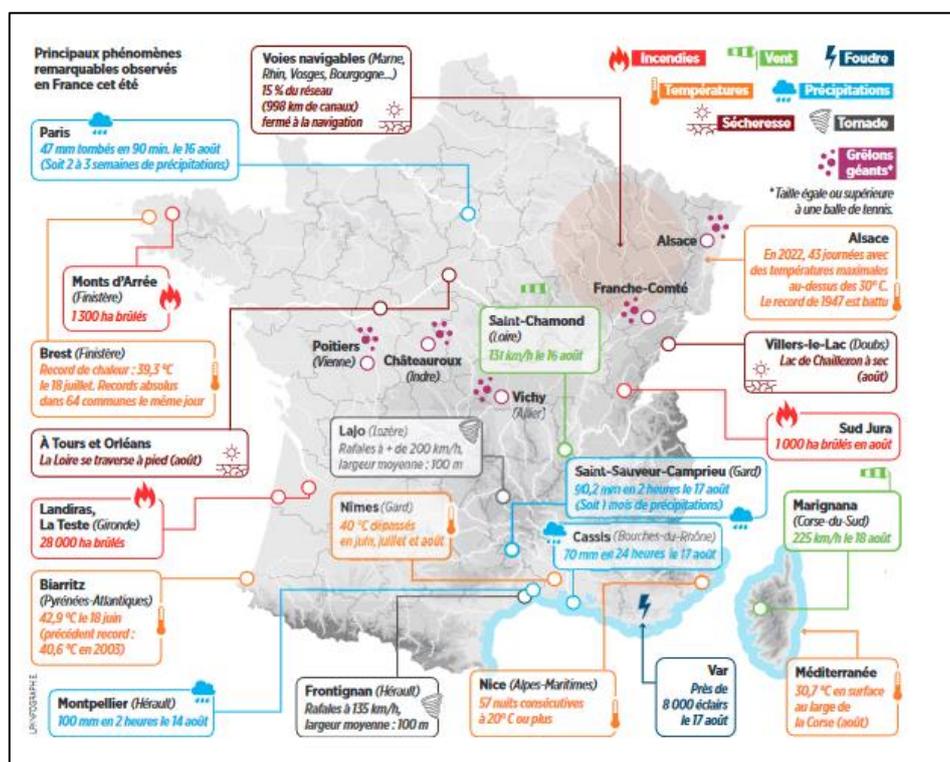


Figure 3: Carte des événements climatiques extrêmes en France pendant l'été 2022
Source : Le Parisien, 28/08/2022

Concernant la sécheresse, nous pouvons constater une augmentation des sécheresses météorologiques (absence de pluies), agricole (sécheresse des sols) et hydrologiques (réduction du débit des cours d'eau et faible niveau des nappes). Cette augmentation se réalise par un doublement de la surface touchée par les épisodes de sécheresse (de 5% au 10% du territoire national depuis 1960) et par une augmentation de leur fréquence et

¹⁰ Disponible sur <http://www.odoxa.fr/sondage/canicule-secheresse-orages-7-francais-sur-10-craignent-detre-personnellement-touchees-par-les-evenements-climatiques/>

¹¹ Haut conseil pour le Climat, Rapport annuel 2022. Dépasser les constats mettre en œuvre les solutions, Juin 2022

intensité. La sécheresse a un impact sur l'assurance habitation à cause du phénomène de Retrait-Gonflement des Argiles (RGA). L'argile est un élément très sensible à l'humidité ; en fonction de leur composition, les sols riches en argile peuvent voir leur consistance et leur volume se modifier par rapport à la teneur en eau. Lorsqu'ils sont trop secs ils réduisent de volume et deviennent plus durs ; alors qu'en présence d'humidité ils gonflent et ils se présentent plus souples. Une habitation construite sur un sol argileux risque fortement de subir des dégâts au moment de ces changements d'état du sol par les mouvements et la différence des tensions provoqués sur les matériaux de construction. Cela provoque des fissures caractéristiques, telles que celles représentées dans la Figure 4. Le nombre de maisons exposées au risque de RGA est estimé en France à plus de 10 millions, réparties sur l'ensemble du territoire national, comme représenté dans la carte ci-dessous.

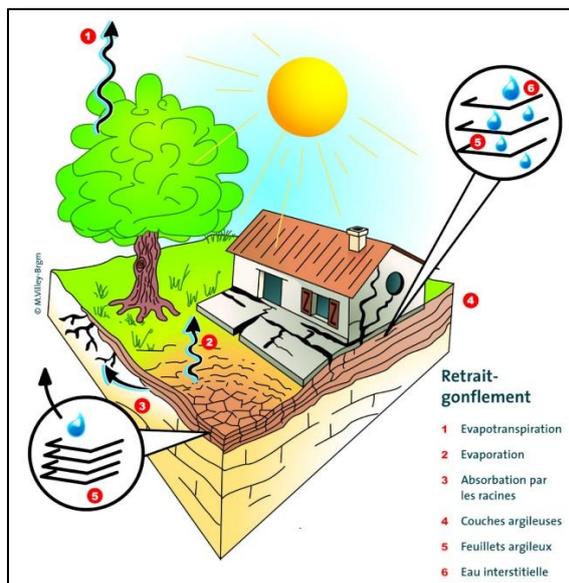


Figure 4 : Mécanique du phénomène RGA
Source : georisques.gouv.fr © BRGM - M. Villey

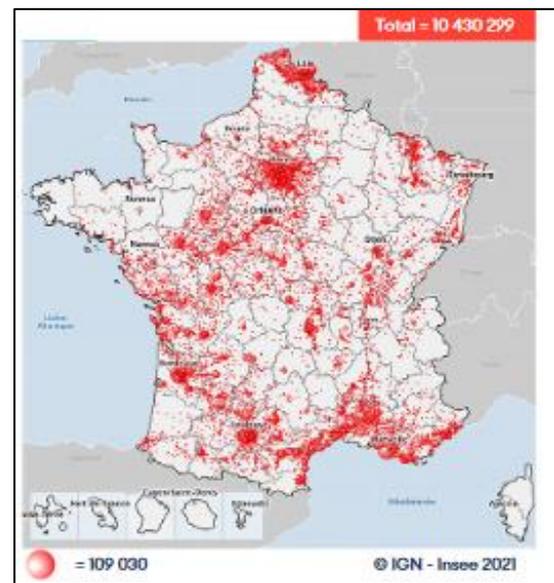


Figure 5 : Maisons exposées à l'aléa de RGA en 2021
Source : HCC Rapport annuel 2022

Concernant les pluies, le rapport décrit une augmentation des précipitations dans le nord de la France et une diminution dans le sud. Les pluies extrêmes au contraire ont augmenté dans différentes régions avec des records de précipitations incrementés de 20% dans la région méditerranéenne. Sur l'ensemble de l'Europe Occidentale, la probabilité d'occurrence des pluies extrêmes a augmenté d'un facteur 1,2 à 9. L'aggravation des pluies, couplée avec un aménagement du territoire inadapté, a provoqué une croissance des événements d'inondation fluviale de 11% par décennie. Il existe trois typologies principales d'inondations :

- Les inondations par ruissellement se réalisent quand, suite à des pluies importantes, les sols se retrouvent saturés et que l'eau ne peut plus s'infiltrer. L'imperméabilisation des sols, la transformation d'espaces naturels en espaces anthropisés et un réseau d'évacuation des eaux pluviales insuffisant constituent des facteurs aggravants.
- Les inondations par crue se réalisent lorsqu'un cours d'eau sort de son lit habituel à cause d'une augmentation de son débit. On peut distinguer les crues lentes, qui touchent principalement les plaines et qui peuvent durer plusieurs jours, et les

crues rapides, typiques des zones de relief et qui portent à une augmentation brutale du débit et de la vitesse de l'eau.

- Les inondations par remontée de nappe se réalisent quand les nappes phréatiques reçoivent une recharge plus importante que celle habituelle et le niveau de l'eau se retrouve à atteindre le niveau du sol. Cela peut advenir suite à des événements pluvieux exceptionnels en termes de pluviométrie et de durée.



Figure 6 : Cartographie des zones inondables en France
Source : Ministère de la Transition écologique

La submersion marine se définit par une inondation de la zone côtière due à des conditions météorologiques et océaniques particulières. Elle peut être causée par des tempêtes, des fortes houles ou des vents de mer particulièrement importants. Selon le GIEC¹² le niveau des océans a augmenté de 20 cm depuis 1901 et il est certain que cette augmentation continuera au cours du XXI^e siècle. Ce phénomène, couplé avec l'érosion du trait de côte, contribue à l'augmentation de l'aléa de submersion marine. Le trait de côte en France est en recul sur près de 20% du littoral et sur certaines communes cela peut représenter un retrait de plus de 1,5 m par an.

¹² Intergovernmental Panel on Climate Change, *Climate change the physical basis*, Working Group I contribution to the 6th Assessment Report

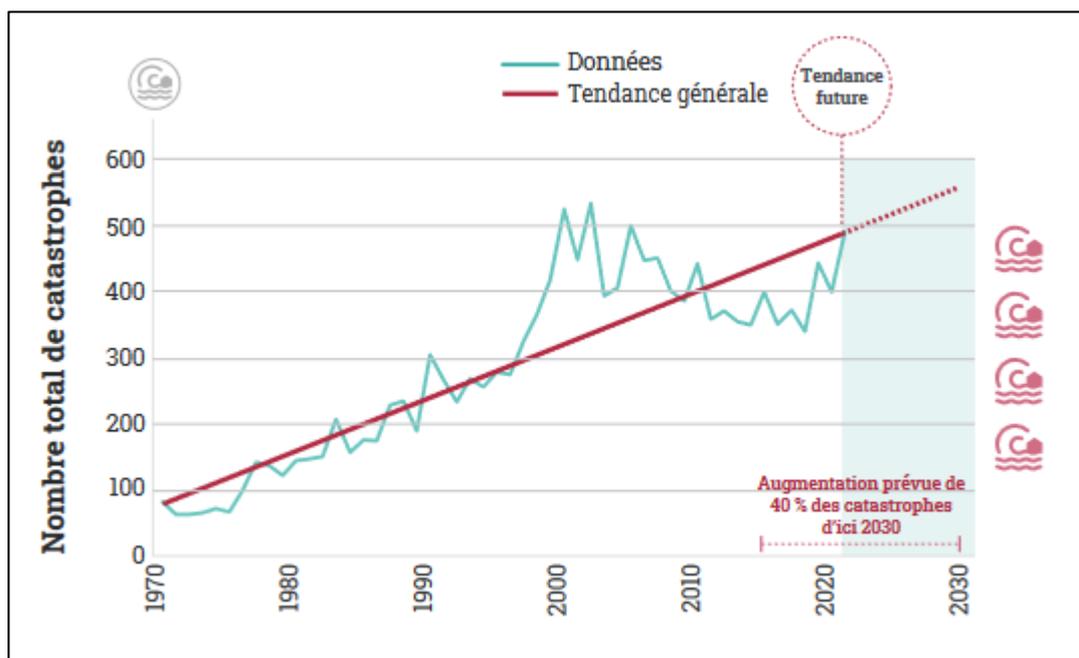


Figure 8 : Nombre de catastrophes entre 1970 et 2020 et augmentation prévue entre 2021 et 2030
Source : Bilan mondial sur la réduction des risques de catastrophe, UNDRR

Vulnérabilité

L'avènement de l'Anthropocène révèle aussi les vulnérabilités de nos territoires face aux événements climatiques. Selon un rapport d'information présenté au Sénat en 2019¹⁵, près de 40% du littoral océanique sont considérés fortement vulnérables aux submersions marines, c'est-à-dire 1,4 millions de personnes exposées à cet aléa. Les débordements de cours d'eau concernent plus de 17 millions de Français·es et les risques de ruissellement concerneraient 60% des communes. En outre, 60% des sols sur le territoire de la France métropolitaine seraient sujets au risque de RGA qui concernerait plus de 4 millions de maisons.

La haute vulnérabilité aux aléas climatiques du territoire français se manifeste aussi par le fait que la grande majorité des communes françaises a été reconnue au moins une fois en état de catastrophe naturelle par un arrêté préfectoral depuis l'instauration du régime CatNat. Certains territoires sont certainement plus vulnérables que d'autres : on dénombre plus de 4500 communes ayant été objet d'au moins un arrêté par an entre 1982 et 2017.

¹⁵ Rapport d'information fait au nom de la mission d'information sur la gestion des risques climatiques et l'évolution de nos régimes d'indemnisation, Enregistré à la Présidence du Sénat le 3 juillet 2019 – Disponible à l'adresse <http://www.senat.fr/rap/r18-628/r18-6281.html>

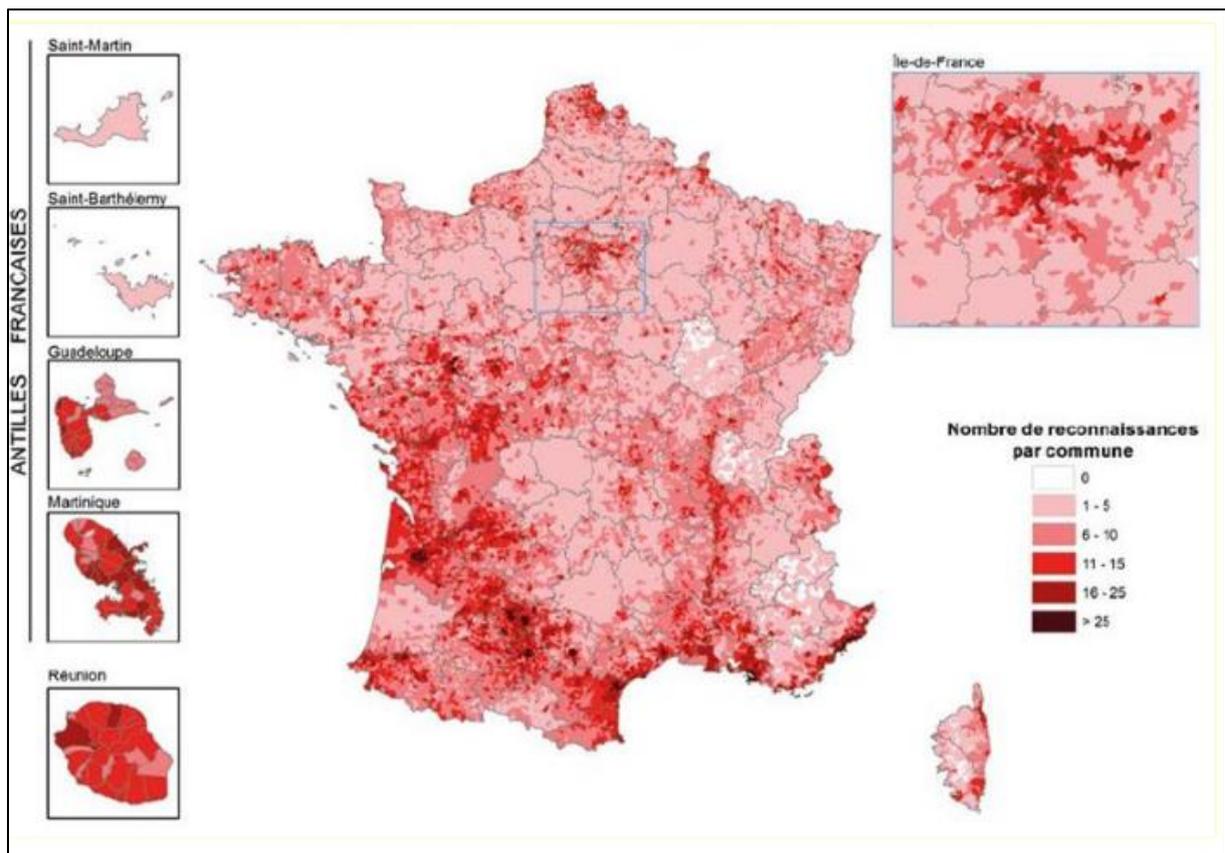


Figure 9 : Nombre de reconnaissances CatNat par commune sur la période 1982 - 2017

Source : Caisse Centrale de Réassurance

L'impact des événements climatiques sur nos habitations est amplifié par les choix, collectifs et individuels, d'organisation du territoire. Un événement naturel, tel qu'une forte pluie, une tempête ou une sécheresse, devient une catastrophe lorsqu'il provoque une perturbation grave du fonctionnement d'une communauté et des dommages importants sur les personnes ou les biens matériels. C'est la rencontre entre l'aléa et les conditions de vulnérabilité et d'exposition qui donne lieu à une catastrophe naturelle. L'urbanisation et les choix de constructions des dernières décennies aboutissent directement à une exposition majeure à certains aléas climatiques. A titre d'exemple, en 2010 les communes littorales de la métropole comptaient une densité de population 2,5 fois supérieure à la moyenne. Une étude de France Assureurs de 2021¹⁶ estime que 53% de l'augmentation des coûts que les assureurs vont devoir supporter dans les 30 prochaines années seront liés à l'augmentation de la taille des bâtiments et leur concentration sur les territoires à risque.

Les choix politiques et économiques peuvent aussi avoir amplifié les effets des catastrophes naturelles. L'artificialisation des sols, l'utilisation excessive des ressources en eau, la destruction des zones humides et la déforestation sont des exemples d'activités qui rendent nos territoires plus vulnérables aux aléas climatiques. Selon les sources du Ministère de la Transition écologique, entre 20.000 et 30.000 hectares de terrain sont artificialisés chaque année, soit un étalement urbain qui progresse 4 fois plus vite que la croissance démographique. Depuis les années 80, on assiste aussi en France à une

¹⁶ France Assureurs, *Impact du changement climatique sur l'assurance à l'horizon 2050*, Octobre 2021

recrudescence des accidents très graves (provoquant au moins 10 morts ou 30 millions de dommages matériels) liés aux inondations à cause de l'étalement urbain dans les zones inondables.

Les habitations ne sont pas les seules constructions vulnérables aux aléas climatiques. Les catastrophes naturelles peuvent aussi impacter des services vitaux pour les territoires touchés : les services de production et transport d'électricité, les services d'approvisionnement en eau et d'évacuation des eaux usées, les réseaux (transport routier, ferroviaire et télécommunications) sont vulnérables aux températures extrêmes, aux sécheresses, aux inondations et aux tempêtes. Leur complexité et leur interdépendance les rendent profondément fragiles et le moment de rupture représenté par une catastrophe naturelle permet aussi de rendre visible le tissu d'infrastructures dont nous dépendons et qui garantissent notre survie.

Des facteurs psychologiques participent aussi à augmenter notre vulnérabilité. Le souvenir de la plupart des catastrophes naturelles s'estompe rapidement dans la mémoire collective et les populations sont aujourd'hui très mobiles, ce qui réduit leur connaissance des territoires qu'elles habitent. Ces deux éléments contribuent à maintenir au sein de la population une faible culture du risque. Selon le Centre d'Études et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA), 1 Français sur 4 est exposé à au moins un risque naturel, mais seulement 15% des personnes exposées déclarent avoir connaissance des dispositions des pouvoirs publics concernant les risques. Ceci est aussi lié au fait que la gestion de la plupart des aspects techniques de nos vies est dans notre société déléguée aux « experts », avec une dilution de la responsabilité au sein de la collectivité. La gestion des risques et la réduction de la vulnérabilité sont vues comme des éléments techniques, loin du quotidien des citoyens, ce qui peut porter à avoir des comportements qui augmentent l'exposition ou la vulnérabilité aux aléas.

Le monde moderne nous a permis de vivre dans une situation de confort qui rend souvent invisibles les risques auxquels nous sommes exposés. Plusieurs biais cognitifs peuvent rentrer en jeu, nous permettant de ne pas prendre en compte nos vulnérabilités ou même de les amplifier. L'ancrage dans nos habitudes peut nous porter à ne pas vouloir modifier nos comportements et renoncer à un certain niveau de confort pour réduire notre vulnérabilité (biais de statu quo), ou alors nous pouvons avoir la conviction de savoir contrôler les événements (illusion de contrôle), ou encore une impression d'être moins exposés que les autres aux aléas (biais d'optimisme). Penser à anticiper les risques et analyser nos vulnérabilités peut aussi présenter un caractère anxiogène, ce qui peut provoquer un refus de percevoir l'éventualité d'événements négatifs.

Incertitude

Bruno Latour décrit, dans *Face à Gaïa*¹⁷, comment vivre dans l'Anthropocène signifie renouer avec l'incertitude qui caractérise la Terre. « *Terrestres et Terres sont devenus adultes. Les deux parties partagent la même fragilité, la même cruauté, la même incertitude sur leur destin* ». Le philosophe signifie que, alors que la modernité avait essayé par la science et la raison de créer un monde de vérités, détaché de la matérialité, l'*intrusion de Gaïa*¹⁸ révèle qu'il n'y a plus d'« extérieur » à l'humanité mais que les humains sont bien ancrés dans le monde et en partagent toutes les incertitudes.

¹⁷ B. Latour, *Ibid.*

¹⁸ Le terme de Gaïa représente chez Latour l'ensemble des relations et de connexions entre les êtres vivants qui permettent de créer les conditions d'habitabilité sur Terre

Nous pouvons tracer entre l'incertitude et le risque une différence qui va au-delà de la définition économique introduite par Franck Knight au début du XX^e siècle, qui définit le risque comme une situation dans laquelle des probabilités peuvent être calculées et l'incertitude comme une situation à probabilités inconnues. Le sociologue Ulrich Beck¹⁹ introduit l'idée de « construction sociale des risques » selon laquelle le risque n'est plus une éventualité externe à la société, qu'il faut juste calculer, mais comme un élément généré par les activités humaines, et qui doit donc être internalisé dans les relations sociales. Le risque peut donc être considéré comme l'ensemble des conséquences inattendues de nos actions. Dans ce sens, il ne peut plus dépendre de la compétence exclusive des experts, qui peuvent le calculer et le « maîtriser », mais il doit être exploré collectivement en tant que condition d'existence de nos modes de fonctionnement.

L'UNDRR utilise la notion de risque systémique appliqué à l'analyse de la réduction des risques des catastrophes. Ce concept « est basé sur la notion que les risques associés au résultat défavorable d'une politique, d'une action ou d'un aléa peuvent dépendre des interactions entre les composantes des systèmes affectés »²⁰.

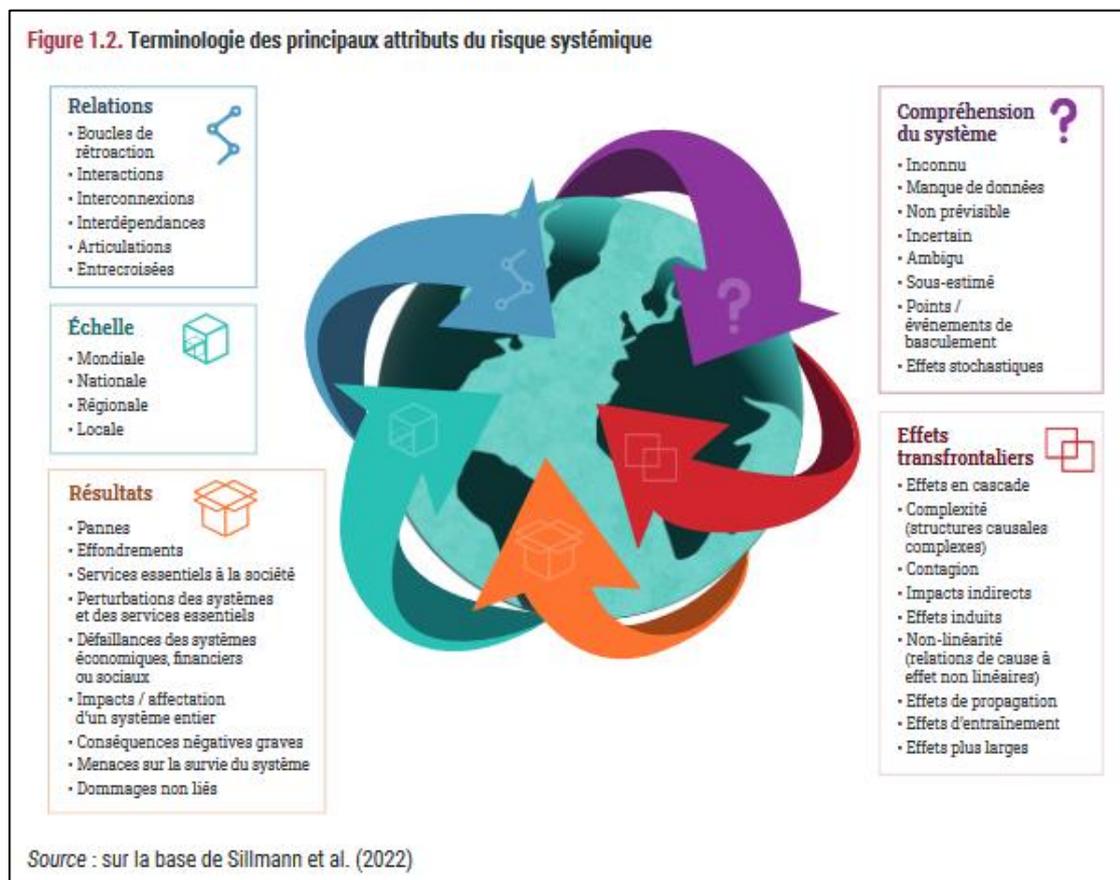


Figure 10 : Terminologie des principaux attributs du risque systémique
Source : Bilan mondial sur la réduction des risques de catastrophe, UNDRR

Le changement climatique, avec l'ensemble de ses conséquences, représente un exemple de cette façon de concevoir le risque. Les activités humaines entraînent des conséquences qui génèrent des nouveaux risques pour l'humain. L'équilibre du système-Terre est maintenu par un complexe réseau de relations entre êtres vivants et éléments physico-chimiques. Comme tout système complexe, il présente des seuils de stabilité, au-delà

¹⁹ U. Beck, *La Société du risque : Sur la voie d'une autre modernité*, Aubier, 2001

²⁰ UNDRR, *Ibid.*

desquels il peut rentrer dans un moment chaotique avec des réactions imprévisibles avant de retrouver un certain équilibre.

Selon le GIEC, l'impact des activités humaines sur l'augmentation des températures planétaires continuera au moins jusqu'au milieu du XXI^e siècle, indépendamment des mesures qui seront mises en place et sur certains changements (tels que la fonte des calottes glaciaires ou l'élévation du niveau de la mer) il n'y a pas de retour en arrière possible.

L'incertitude qui en découle peut être illustrée par les différents scénarios produits par le GIEC.

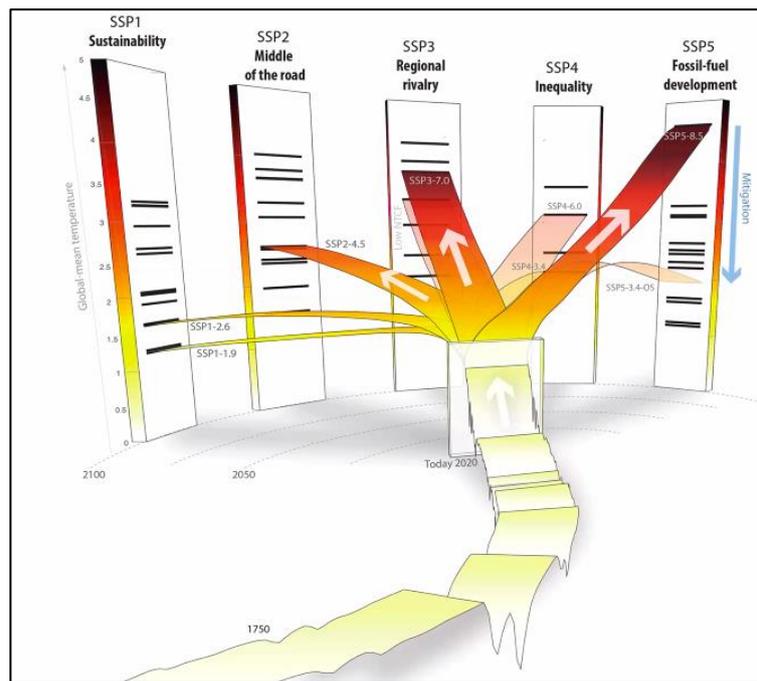


Figure 11 : Les différents scénarios climatiques étudiés par le GIEC

Source : *The SSP greenhouse gas concentrations and their extensions to 2500*, Meinshausen M. et al.

Les projections du GIEC sont fondées sur des scénarios socio-économiques construits sur un arbitrage entre les différents choix possibles que les sociétés humaines vont pouvoir faire dans les décennies à venir. La réalisation d'une trajectoire plutôt qu'une autre – avec toutes les conséquences que ces trajectoires impliquent – dépendra uniquement des décisions collectives actuelles et futures.

Cette incertitude, intrinsèque à l'exercice d'imaginer le futur, se révèle aussi dans les conséquences concrètes des changements que nous sommes en train de vivre dans le présent. C'est le cas, à titre d'exemple des périodes de retour des événements climatiques majeurs. La période de retour est calculée sur la base de séries historiques d'événements et représente la probabilité qu'un événement se réalise sur une période donnée. Une inondation décennale a donc une chance sur dix de se produire sur une année. Dans un contexte d'instabilité climatique, ces événements ne présentent plus les mêmes

régularités, les probabilités connues ne permettent plus d'estimer correctement les risques de manifestation des aléas.



"Yes, the tornado riding the melted-glacier smoke storm is alarming, but it's creating the perfect natural filter for this sunset."

Figure 12 : Caricature de The New Yorker

L'impact économique des sinistres climatiques sur l'assurance

L'avènement de l'Anthropocène nous a fait rentrer dans un monde en rupture avec le passé, où les séries statistiques ne sont donc plus fiables pour se projeter dans le futur. Les assureurs sont particulièrement bien placés pour mesurer les impacts de l'Anthropocène. Leur position en première ligne dans la gestion et l'indemnisation des sinistres climatiques les expose fortement aux risques liés aux catastrophes naturelles ce qui pourrait avoir un fort impact sur leur modèle économique. Dans un communiqué publié en janvier 2023, le réassureur Munich Re²¹ estime que les pertes économiques totales pour l'année 2022 s'élèvent à 270 milliards de dollars, dont 120 milliards de pertes assurées.

Pour ce qui concerne la France, une étude de France Assureurs sortie en 2021²² analyse l'évolution de la sinistralité liée aux événements climatiques depuis 1989. Le graphique en

²¹ Disponible sur <https://www.munichre.com/en/company/media-relations/media-information-and-corporate-news/media-information/2023/natural-disaster-figures-2022.html>

²² France Assureurs, *Ibid.*

Figure 13 montre une évolution de la sinistralité moyenne sur la dernière décennie par rapport à la fin du XX^e siècle, avec un coût moyen entre 2016 et 2019 de 3,8 milliards d'euro contre une moyenne de 2 milliards entre 1990 et 2009. La moyenne sur l'ensemble de la période prise en examen est de 2,4 milliards d'euros pour 416.000 sinistres annuels.

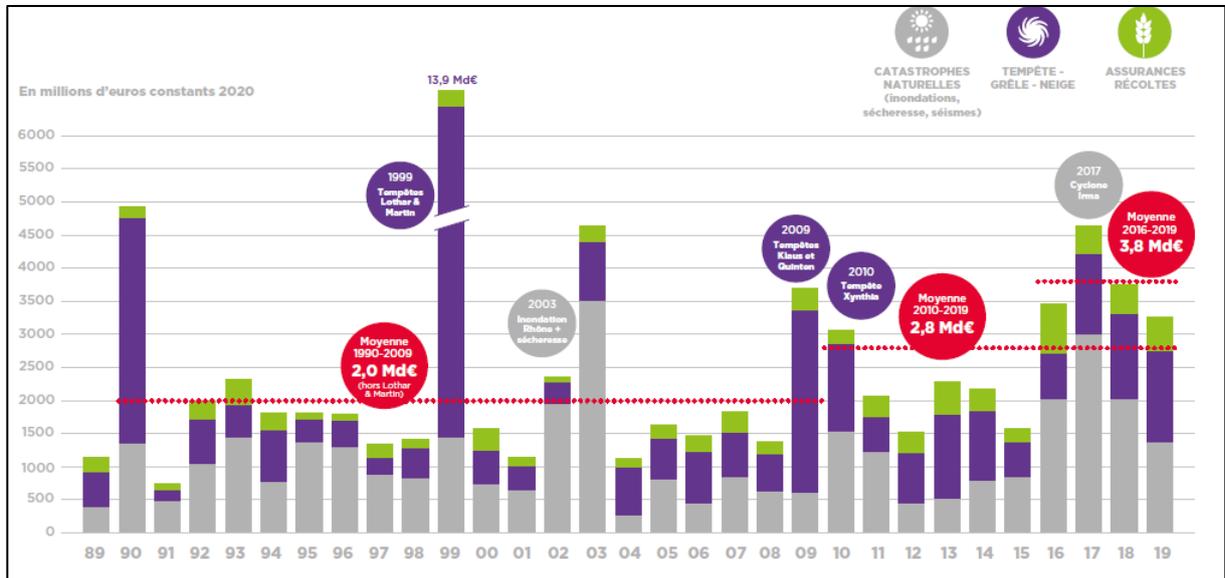


Figure 13 : Historique des indemnités versées par les assureurs à la suite d'aléas naturels
Source : France Assureurs

Un aperçu de l'impact de l'augmentation des catastrophes naturelles sur l'assurance s'est vu en 2022 avec les 1,2 millions de sinistres déclarés en France sur les 7 premiers mois qui, selon les estimations de France Assureurs, auraient causé 4,3 milliards d'euros de dommages.

Le même rapport permet de projeter la sinistralité liée aux catastrophes naturelles (inondations, tempêtes, sécheresses et submersions marines) à l'horizon 2050. Il en ressort un scénario où les coûts seraient presque doublés sur l'ensemble mais avec des fortes différences concernant les aléas. Le coût total sur la période 2020-2050 pourrait arriver à 143 milliards d'euros contre 74 milliards entre 1989 et 2019.

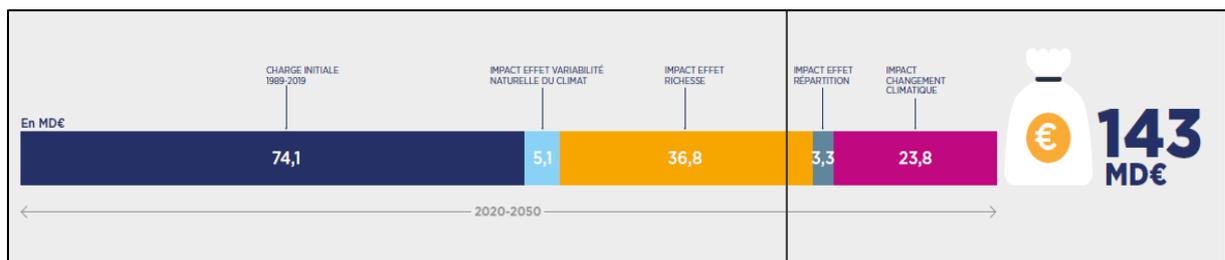


Figure 14: Projection de la répartition des augmentations de coûts des sinistres climatiques
Source : France Assureurs

Selon les estimations, cette augmentation serait principalement due à l'enrichissement du pays calculé en termes de densité et valeur moyenne des logements, des entreprises et des biens des collectivités. Cela représenterait 53% de l'augmentation des coûts. 35% seraient dus à l'augmentation des événements causée par le changement climatique et le restant est attribué à la variabilité naturelle du climat et à un effet de répartition, estimé à partir des prévisions de migrations entre départements et de la concentration

d'habitations dans les zones à risque. Concernant les catastrophes prises en considération, la charge la plus importante reviendrait à la sécheresse. L'aléa pourrait connaître une croissance de 215%, qui se manifesterait en une triplification des coûts de dédommagement.

L'évolution des coûts, bien que présente sur l'ensemble du territoire français, ne serait pas homogène, avec certains départements qui pourraient voir leur charge multipliée par trois d'ici 2050.

Le même exercice de projection, réalisé par la Caisse Centrale de Réassurance²³ en 2018 avec une méthodologie différente, prévoit une augmentation de la charge de 50%, dont la part provoquée par l'augmentation des aléas serait de 35%.

Quel que soit la méthode de calcul, il y a dans le secteur un consensus concernant l'augmentation des charges dans les années à venir, qui pourrait mettre en péril la stabilité économique des assureurs et le fonctionnement du régime d'indemnisation des catastrophes naturelles dans son ensemble. Si les stratégies mises en œuvre par le secteur de l'assurance n'évoluent pas, le seul moyen de garantir un équilibre financier serait une augmentation des primes d'assurance qui reporterait la charge sur les assurés. Cette éventualité a été évoquée à plusieurs reprises par la presse à la suite des événements catastrophiques de l'été 2022, comme le démontre la sélection de titres suivante²⁴.

Les aléas climatiques vont faire gonfler l'assurance habitation

Après les aléas climatiques de l'été, le prix des assurances va bondir

Dérèglement climatique: les assurances pourraient faire s'envoler les primes

Risques climatiques : les tarifs des assurances sont-ils condamnés à augmenter ?

Grêle, sécheresse, inondations : les assureurs français prévoient un doublement de la facture d'ici à 2050

Cette stratégie risquerait cependant de se révéler contreproductive. Lors d'un exercice organisé en 2020 par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)²⁵ 15 groupes d'assurance ont testé leurs capacités de résistance aux changements climatiques. Les choix opérés par les participants pendant la simulation ont porté, sur la base d'un scénario climatique compatible avec le scénario le plus pessimiste du GIEC, à devoir prévoir une augmentation des primes entre 130% et 200% sur les 30 prochaines années, ce qui serait difficilement soutenable étant donné qu'une telle progression est largement supérieure à la croissance estimée du PIB sur la même période. Une augmentation des primes comme stratégie d'adaptation à l'augmentation des catastrophes naturelles porterait à exclure toute une partie de la population du système assurantiel.

²³ CCR, *Conséquences du changement climatique sur le coût des catastrophes naturelles en France à horizon 2050*, septembre 2018

²⁴ Dans l'ordre : *Aujourd'hui en France*, 20/06/2022 ; *Le journal du dimanche*, 29/08/2022 ; *Libération*, 01/09/2022 ; *The conversation*, 26/09/2022 ; *La montagne*, 27/01/2022

²⁵ ACPR, *Analyses et synthèses n°122 : Les principaux résultats de l'exercice pilote climatique 2020*, Mai 2021

Poser les bonnes questions

Le *nouveau régime climatique* (selon la formulation de Bruno Latour) soulève de nouvelles questions auxquelles on ne pourra répondre en utilisant les catégories de pensée qui ont créé la situation dans laquelle nous nous trouvons. Il nous pousse à rechercher des nouvelles directions pour orienter nos actions et apprendre à naviguer dans l'incertitude croissante.

Les questionnements auxquels le secteur de l'assurance devra répondre sont multiples et profonds. Nous pouvons en voir une représentation dans cette sélection de questions qu'un public de professionnels de l'assurance a posé lors de la conférence en ligne « Dérèglement Climatique : peut-on encore assurer ? » organisée en interne par la MAIF en novembre 2022.

<p>Anonyme 3:10 PM  3</p> <p>Comment maintenir la solidarité face à des coûts de sinistres qui augmentent?</p>	<p>Anonyme 3:19 PM  4</p> <p>Comment éviter que certaines zones deviennent inassurables, avec le désengagement de certains assureurs ?</p>
<p>Anonyme 3:50 PM  2</p> <p>La solidarité, la mutualisation des risques entre régions, pourra t-elle tenir dans le temps ?</p>	<p>Anonyme 3:38 PM  2</p> <p>Avec la multiplication de certains événements, comment peut on assurer un risque qui n'est plus un aléa ?</p>

Si les assureurs sont aujourd'hui bien outillés pour mesurer les impacts économiques du changement climatique, le rapport sinistre / prime, utilisé pour évaluer la viabilité financière d'une assurance, cache en soi tout un réseau de relations qui n'est pas exprimé par les variables monétaires : entre les assureurs et leurs assurés, les assurés et leurs territoires, les territoires et leurs populations, les administrations territoriales et l'administration nationale, les expertes techniques et les politiques ... L'ensemble de ces relations détermine notre capacité en tant que société à faire face aux défis portés par les bouleversements de notre époque.

Réagir à l'augmentation des catastrophes naturelles par l'augmentation des primes correspondrait à répondre à une question qui est mal posée dès le départ. Cela permettrait peut-être de garantir la viabilité économique du système d'assurances à court terme et de continuer à rembourser les dommages causés par les sinistres climatiques. Mais, derrière celle de l'assurabilité, la question plus profonde que pose l'intrusion de l'Anthropocène est celle de continuer à garantir l'habitabilité de nos territoires.

C'est dans le but de chercher des pistes de réponse que j'ai choisi d'explorer une des relations à la base du fonctionnement d'une assurance. Enquêter auprès des gestionnaires et des actuaires m'a permis d'approfondir ma connaissance des relations entre la MAIF et ses sociétaires, leur manière de se construire dans le cadre des sinistres climatiques et de rechercher autour de ces nouvelles connaissances des pistes pour réfléchir sur le rôle de l'assurance face aux bouleversements de l'Anthropocène.

La relation clients et les sinistres climatiques

La gestion d'un sinistre climatique à la MAIF se passe en quatre étapes : la déclaration, la gestion du sinistre, le suivi du dossier et l'indemnisation. C'est au sein de ce parcours que se déroule une partie essentielle de la relation entre la MAIF et ses sociétaires. Les gestionnaires de sinistres sont en première ligne pour accueillir les déclarations et les émotions des sociétaires et les accompagner le long du parcours.

Un autre élément constitutif de la relation entre la MAIF et les sociétaires est représenté par le moment de la souscription. C'est à ce moment qu'un e sociétaire (ou futur e tel le) évalue son niveau de risque et le pèse avec le prix de la cotisation. L'impact économique des catastrophes naturelles étant parmi les coûts les plus importants sur les assurances dommages, la stratégie de définition des primes représente un exercice de nuances entre l'équilibre économique de l'assureur et sa capacité à attirer et maintenir ses clients. Les actuaires sont aujourd'hui fortement mobilisés dans la définition des nouvelles stratégies tarifaires pour l'assurance des sinistres climatiques.

C'est pour cette raison que lors de mon stage, j'ai décidé d'aller à la rencontre de ces deux figures professionnelles, en enquêtant sur la perception de leur rôle, les points de force et les limites de leur métier, leur perception des changements en cours et leurs imaginaires sur l'évolution du métier dans le cadre du changement climatique.

Alors que l'analyse des entretiens avec les actuaires a permis de clarifier comment les considérations économiques et éthiques peuvent rentrer en compte dans la relation clients, les résultats des entretiens avec les gestionnaires ont permis d'identifier trois valeurs considérées comme fondamentales dans leur travail : la relation humaine, la responsabilité et l'action. Ces trois dimensions sont interdépendantes et sont à la base du complexe tissu de relations qui permet à la MAIF de faire face aux demandes de ses sociétaires.

On retrouve aussi ces trois dimensions dans les motivations et les attachements exprimés par les personnes interviewées pour leur travail, ainsi que dans leurs préoccupations pour le futur.

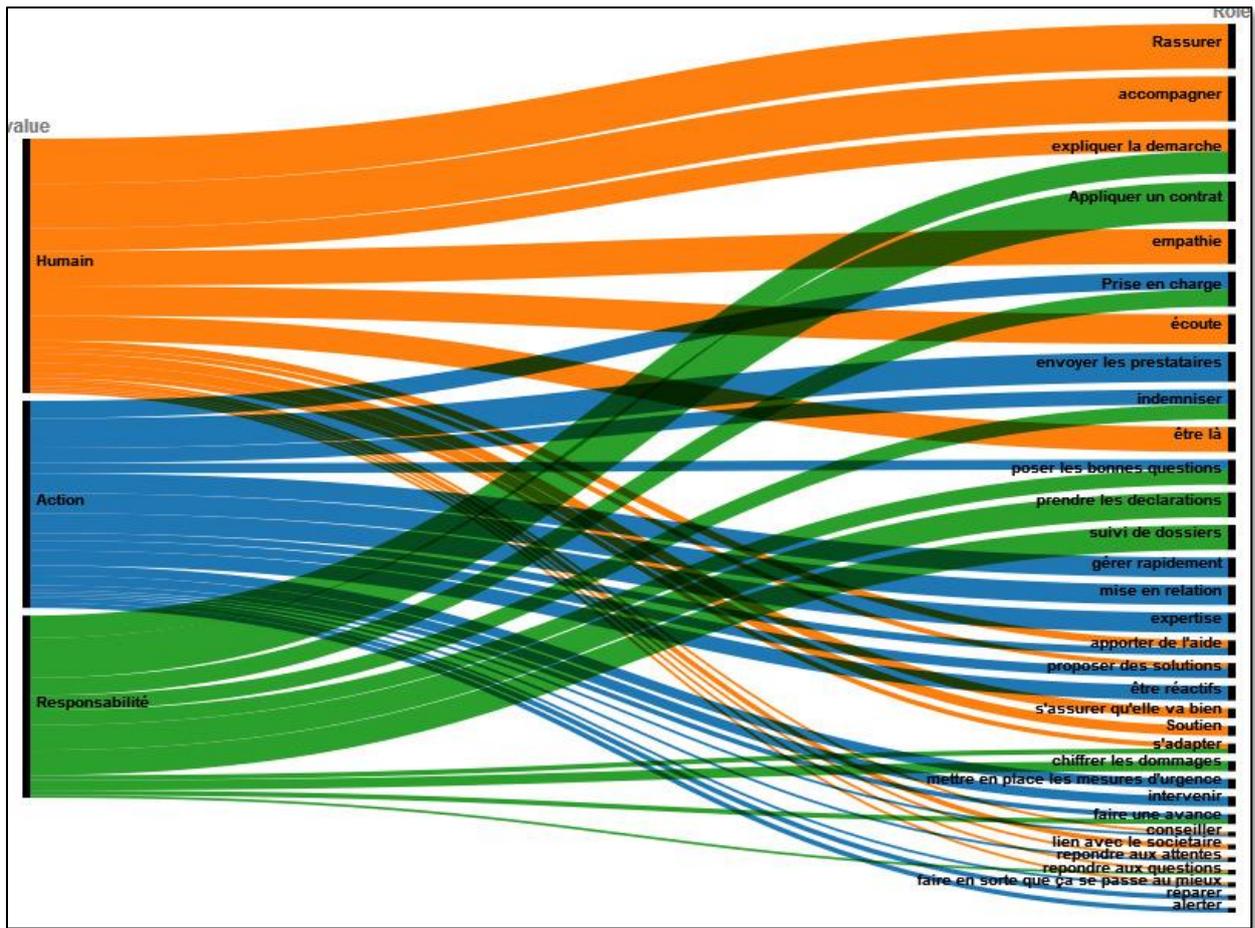
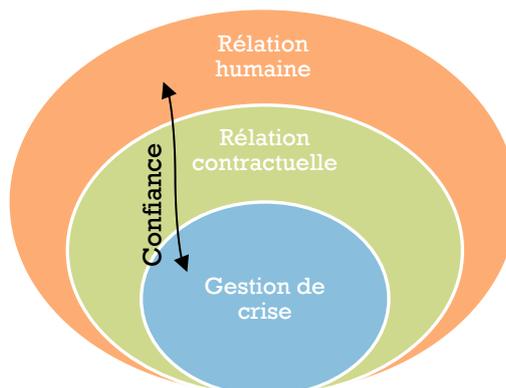


Figure 15: Cartographie des rôles et valeurs des gestionnaires

Le graphique montre la perception de leur rôle par les gestionnaires, issue des actions qui ont été énoncées lors des entretiens. Celles-ci sont classées selon la quantité de fois où elles ont été évoquées et classifiées dans les trois grandes catégories de valeurs.

Ces éléments font aussi émerger trois temporalités de la relation clients : une relation à long terme qui est fondée sur la relation humaine, une relation à moyen terme qui se construit autour des différents contrats que le a sociétaire peut souscrire, et une relation à court terme liée à la gestion de crise, la résolution de problèmes et l'indemnisation. La relation de confiance réciproque se construit entre l'assureur et l'assuré e tout au long de ces trois temporalités : une relation humaine crée une confiance qui facilite le moment de gestion des sinistres et la fidélisation ; en même temps une bonne gestion des sinistres renforce la confiance et crée un attachement à l'assureur.



Relation humaine et accompagnement

La relation humaine est considérée par les gestionnaires comme une valeur fondatrice de la relation avec les sociétaires. Elle s'exprime chez les gestionnaires dans les termes rassurer, accompagner, expliquer, être empathique, écouter, ...

Notre rôle, c'est rassurer, avant d'apporter une réponse technique, donc toute personne qui travaille, sur les événements climatiques, elle est normalement dans l'empathie et dans le soutien moral et psychique de nos sociétaires

Je pense qu'effectivement c'est quelque chose que je n'ai pas envie de perdre et qui je pense ne se perdra pas. La façon dont on considère nos sociétaires, c'est, ce ne sont pas juste des personnes qui nous donnent des sous tous les mois parce qu'on a signé un contrat, ce sont des gens qui attendent vraiment [...] Qui attendent vraiment un soutien et une réaction de leur partenaire historique forte

Cette relation, qui est cœur de la stratégie MAIF, permet de maintenir la relation sur le long terme et de créer un attachement fort des sociétaires à la MAIF.

Être à l'écoute signifie aussi prendre les autres au sérieux, ne pas se laisser influencer par ses propres jugements et savoir reconnaître les attachements des personnes qui sont dans une situation de fragilité. Tous les sinistres doivent être traités avec la même importance et le même professionnalisme, peu importe l'avis du gestionnaire sur l'impact subi.

Ça dépend aussi du profil du sociétaire. Parfois on peut avoir un sociétaire et qui est âgé. Et qui a par exemple son antenne et qui est endommagée. Peut-être pour une personne jeune, l'antenne ce n'est rien. Alors que pour une personne âgée toute seule l'antenne c'est quelque chose d'important

Donc voilà notre but à nous, c'est notre mission. Elle est simple, elle est de pouvoir être présents en première ligne en cas d'événement climatique soudain. Pour faire quoi ? Pour être là, à l'écoute de nos sociétaires et pouvoir leur répondre. Car rien de plus terrible pour un sociétaire, un assuré, un client, de décrocher son téléphone quand il vient d'être victime d'une inondation, d'une grêle, d'une tempête et d'avoir personne au bout du fil. Voilà, ça, c'est la grosse crainte pour un sociétaire et évidemment, notre grosse préoccupation en tant qu'assureur

Une catastrophe naturelle n'est pas un sinistre comme un autre, elle peut être un événement traumatisant car elle touche profondément notre place dans le monde. Une relation avec les sociétaires basée sur l'humain signifie aussi pour les gestionnaires se mettre à la place des victimes, ressentir leurs besoins et être disponible à l'écoute.

L'impact émotionnel peut être parfois difficile à maîtriser. Les gestionnaires y sont préparés et des moments d'encadrement et de restitution sont prévus pour gérer au mieux les fait d'être en première ligne face à un public souvent traumatisé.

Au tout début il y a une angoisse qui se forme parce que c'est bien anxiogène, quand vous avez un bulletin météo avec une vigilance rouge ou orange qui s'annonce dans 48 h. Vous vous dites, mais qu'est-ce qui va se passer, qu'est-ce qui va m'arriver ? À l'autre bout du fil, comment je vais être en mesure de trouver et de proposer une solution à mon sociétaire immédiatement, c'est ça et se dire, je ne veux pas passer à côté d'une situation qui peut être dramatique et je veux trouver une solution pour mon sociétaire

On est souvent le premier interlocuteur, c'est à dire que c'est nous qui allons recevoir un peu, même beaucoup leur stress, leur appréhension, leur inquiétude, parce que c'est beaucoup, c'est beaucoup ça ce qu'on ressent [...] Parfois, on peut tomber sur une personne et qui elle-même n'a pas subi beaucoup de dommages, mais elle en a tellement vu autour d'elle, ses voisins et tout. Et on sent que cette personne est vraiment affectée, donc on est là pour les écouter

Cette relation présente évidemment aussi des limites. Les gestionnaires peuvent parfois se sentir désemparés face à ce qu'ils se trouvent à devoir gérer. Chaque personne vit son sinistre de manière différente, un petit dégât peut parfois générer une réaction très intense et au contraire, quelqu'un qui a tout perdu peut être résigné et dans l'acceptation. Un gestionnaire dédié aux sinistres climatiques ne sait jamais à quoi s'attendre lorsqu'il décroche le téléphone et il faut être prêt à s'adapter à tout type de situation et à pouvoir s'adapter vite au moment de passer à l'appel suivant.

L'intensité de la relation entre gestionnaires et sociétaires peut aussi être source de frustration des deux côtés quand le fonctionnement du mécanisme de gestion ne permet pas de suivre un sociétaire sur l'ensemble de son parcours. Il peut par exemple arriver que la personne recevant la déclaration ne se retrouve pas en gestion de la suite des échanges. Dans le cas d'évènements particulièrement intenses pour le sociétaire, ce manque de continuité laisse la place à un sentiment d'incomplétude dans la relation qui peut affecter le gestionnaire.

A moins d'aller rechercher la référence qui du coup a dû partir dans mon historique maintenant, pour vraiment aller voir ce qui s'est passé pour cette dame, je n'ai pas moyen de suivre le dossier jusqu'au bout [...] pour ce dossier là je m'étais dit que je voulais garder la référence. Puis après j'ai eu un autre appel et voilà, ça a chassé le précédent

C'est cette relation avec les sociétaires qui est qui est vraiment top, les retours qu'ils nous font. Ça c'est vraiment c'est vraiment génial. Même parfois quand ça ne se passe pas bien au début d'un dossier mais ça se termine bien, ils n'hésitent pas à nous le dire et ça c'est vraiment top

Le maintien d'une relation basée sur l'humain, une relation qui n'est pas seulement entre un client et un fournisseur de services, mais entre deux personnes qui échangent lors d'un événement traumatique peut être difficile à gérer. Mais elle est aussi pour les gestionnaires source de reconnaissance et de fierté. Lors des entretiens il y a eu unanimité dans l'importance de cet aspect qui contribue à la motivation et à la solidité des équipes.

Interrogées sur le futur de leur métier, les gestionnaires ont aussi reconnu à l'unanimité que, au-delà de toutes les décisions techniques et stratégiques que la MAIF devra prendre dans les années à venir, cette valeur d'humanité ne devra pas être remise en question car c'est un élément nécessaire de la relation avec les sociétaires.

L'intrusion de l'Anthropocène dans la relation humaine et l'accompagnement

L'augmentation des catastrophes naturelles est aujourd'hui en France reconnue par tous et toutes. L'année 2022 a été particulièrement remplie d'événements climatiques et les gestionnaires MAIF reconnaissent que les sociétaires sont particulièrement conscients que ce n'est pas une exception et qu'il va falloir s'y habituer. Il est important pour elles et eux de savoir ce que leur assureur prévoit et ce qu'il va mettre en place pour continuer à les accompagner alors qu'elles vont être de plus en plus exposées aux risques.

Une augmentation des de ce genre d'événements, tant en termes de fréquence qu'en termes d'intensité, signifie pour un assureur une hausse du nombre et de la complexité des dossiers à gérer. En septembre 2022 la MAIF avait déjà enregistré un nombre de dossiers de sinistres climatiques supérieur à l'ensemble de 2021.

Le grand nombre de dossiers à gérer peut impacter non seulement le taux d'accueil (la proportion d'appels qui ont effectivement été traités) mais risque aussi de dégrader la qualité de la relation humaine et de l'accompagnement. Un gestionnaire surchargé aura moins de temps disponible pour chaque dossier et moins de possibilité de vraiment être à l'écoute du ressenti du ou de la sociétaire.

Depuis 2002, pour répondre à des afflux de dossiers plus importants lors d'événements climatiques majeurs, la MAIF s'est dotée d'une cellule de crise, appelée PEGASE (Plan d'Entreprise pour la Gestion des Accidents et Situations Exceptionnelles), qui permet de mobiliser des effectifs dédiés à la gestion des sinistres climatiques. Contrairement aux centres d'appel réguliers, qui reçoivent des déclarations de sinistre en permanence, le dispositif PEGASE est activé lors des événements climatiques et permet de désengorger les centres du flux imprévu de déclarations. Initialement prévu seulement en cas d'événements majeurs, le dispositif a évolué au fil du temps, en s'adaptant aux changements dans le contexte climatique national.

Encore plus que l'accroissement du nombre de sinistres, les gestionnaires reconnaissent que c'est la variabilité liée aux événements qui rend compliquée la structuration d'un service de déclaration adapté et qu'une planification des effectifs ne peut être facilement organisée.

L'attachement que les sociétaires portent à leurs biens matériels peut se manifester dans toute son ampleur au moment où une catastrophe naturelle révèle la fragilité de ce à quoi nous tenons. Mais au quotidien, rares sont les personnes qui réalisent les liens qu'elles créent avec leurs objets et la situation de confort dans laquelle elles vivent est souvent donnée pour acquise.

Un évènement déstabilisant, tel qu'une inondation, peut temporairement révéler ces vulnérabilités mais il n'est souvent pas suffisant pour que cette prise de conscience se transforme en action visant à les réduire. Le système d'assurance peut aussi participer au renforcement de ces mécanismes psychologiques : le fait de savoir qu'un bien sera remboursé ou réparé en cas de dommages peut porter à ne pas mettre en œuvre les mesures de prévention. Ce phénomène est connu dans le milieu comme « aléa moral ».

Dans le but d'accompagner ses sociétaires à se rendre compte des vulnérabilités qui touchent leurs habitations et leurs lieux de vie, la MAIF développe des services de sensibilisation à la prévention des sinistres climatiques. C'est le cas du service Aux Alentours, qui permet de renseigner l'adresse d'un bien immobilier pour être informé sur les risques qui pèsent sur le territoire.

Action et gestion de crise

La gestion de crise représente la partie la plus opérationnelle du travail du gestionnaire qui permet de trouver des solutions aux problèmes auxquels les sociétaires font face. Elle s'exprime sous forme de prise en charge, indemnisation, expertise, mise en relation avec les prestataires, ...

Proposer des solutions, être réactifs pour nos sociétaires, c'est à dire que bon, on a des partenaires qui peuvent travailler dans l'urgence, donc si on peut les saisir, les mandater pour faire un bâchage pour faire un pompage d'eau, il faut y aller. Voilà et en parallèle être réactif en envoyant les professionnels de l'expertise tout de suite pour aller sur place, rencontrer le sociétaire, évaluer et peut-être aussi débloquer des provisions

Il y a des gens qui sont habitués, qui nous le disent. De toute façon, je ne me fais pas de souci, je sais qu'avec vous ce sera réglé rapidement et puis voilà

Le passage à l'action est l'élément qui permet de concrétiser la relation client, sur une temporalité courte qui va de la déclaration de sinistre à la clôture du dossier, en répondant aux attentes immédiates des sociétaires dans les moments de besoin.

Pour être en mesure de proposer des solutions adaptées, les gestionnaires doivent être sûrs d'avoir accès aux bonnes informations, et faire rapidement le lien entre la situation des sociétaires et les différentes actions possibles. Parfois les sociétaires ne sont pas en mesure d'expliquer la situation de façon précise et cela risque de mener à une action inadaptée. Un gestionnaire doit donc être capable de poser les bonnes questions et d'accompagner le ou la sociétaire dans la description des dégâts subis.

Après l'inondation, c'est pareil, il faut savoir : jusqu'à quelle hauteur est montée l'eau ? Est-ce que la maison est habitable ? Est-ce que notre assurée peut disposer l'hiver d'électricité, de chauffage ? Enfin, on est toujours un peu sur ces problématiques-là. Et c'est vrai qu'il ne faut pas se loupier, c'est à dire il faut poser les bonnes questions et proposer des solutions, être réactifs pour nos sociétaires

Par exemple pour des petits dommages, souvent dans ce qu'on appelle le gré à gré, aussi bien mobilier que immobilier, on va pouvoir faire du one-Shot, c'est-à-dire, lors d'une déclaration par exemple on va pouvoir durant cette conversation qui va durer en moyenne 10-15 Min, lui proposer une indemnisation à la clé. Ça veut dire qu'on ouvre, on paye et on classe. C'est vrai que de pouvoir apporter une solution financière dans ce cas-là, on va vraiment du financier sur l'instant présent. Là aussi, c'est appréciable

La gestion d'un sinistre comporte trois étapes : les mesures d'urgence, l'expertise et l'indemnisation. Les mesures d'urgence permettent de rétablir des conditions minimales de sécurité et de confort, l'expertise d'évaluer l'ampleur des dégâts et l'indemnisation d'engager les actions nécessaires pour le retour à la situation précédente au sinistre. En fonction du type de dommages subis, certaines étapes peuvent être raccourcies pour que la gestion soit rapide et efficace.

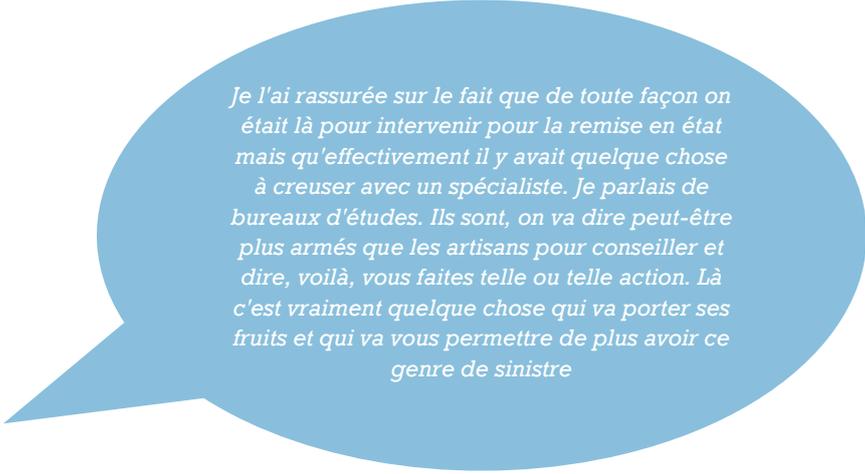
Le moment de la gestion de crise met aussi en lumière les limites auxquelles le gestionnaire fait face. Il peut arriver que les sociétaires attendent de leur assureur, en tant qu'expert des sinistres, des actions pour faire en sorte que le sinistre ne se reproduise pas, pour ne plus avoir à vivre ces moments. Le rôle du gestionnaire le limite à des actions de mobilisation de fonds ou de services et il n'est pas compétent dans les aspects techniques liés aux dégâts subis.

C'est vrai que si j'avais un peu plus d'expertise dans le domaine, ça me permettrait peut-être, je dis bien peut-être, d'aller plus loin ou de mieux conseiller les interlocuteurs, mais après, c'est vrai que ce n'est pas notre rôle

L'assureur, il est dépendant d'autres métiers, d'autres secteurs. Il n'y a pas que la réponse indemnitaire. Ah s'il s'agissait que de donner de l'argent mais c'est surtout proposer des interventions. Voilà, et ça c'est, c'est un peu frustrant et c'est vrai que des fois on peut avoir des reproches. Oui mais qu'est-ce que je fais ? Je n'arrive pas à trouver de couvreur. Est-ce qu'alors nous on vous met en relation avec un service mais le service lui aussi n'arrive pas à trouver de couvreurs et là c'est frustrant, c'est frustrant parce que on n'a pas pu apporter une réponse à notre sociétaire

Les gestionnaires servent donc de relais avec tout un réseau de professionnels dont ils dépendent pour réaliser des interventions rapides et faire des recommandations techniques. La dépendance à ces services externes peut provoquer des ruptures dans la relation, le gestionnaire n'étant pas maître des activités de ses partenaires les délais peuvent créer de la frustration chez les sociétaires.

Les gestionnaires peuvent aussi mettre en relation les sociétaires avec d'autres catégories d'experts, comme des artisans ou des bureaux d'études pour les accompagner dans des démarches qui vont au-delà des couvertures. Parfois cela peut rentrer dans le cadre d'une garantie, d'autres fois cela permet juste au sociétaire d'engager des démarches ultérieures. C'est par exemple le cas des actions de prévention.



Je l'ai rassurée sur le fait que de toute façon on était là pour intervenir pour la remise en état mais qu'effectivement il y avait quelque chose à creuser avec un spécialiste. Je parlais de bureaux d'études. Ils sont, on va dire peut-être plus armés que les artisans pour conseiller et dire, voilà, vous faites telle ou telle action. Là c'est vraiment quelque chose qui va porter ses fruits et qui va vous permettre de plus avoir ce genre de sinistre

L'intrusion de l'Anthropocène dans l'action et la gestion de crise

Un événement climatique représente un point de bascule qui permet d'évaluer le fonctionnement de tout un ensemble de systèmes qui interviennent en amont ou en aval.

Etant donné que, au-delà des mythes liés à la géo-ingénierie pour la modification du climat, l'humain ne peut intervenir pour empêcher un événement extrême de se réaliser, les interventions en amont doivent viser à la réduction de l'impact de l'événement sur les biens matériels et les personnes. Le rôle d'un assureur est dans ce sens actuellement très limité. Du côté de la gestion des risques de catastrophes naturelles, ce sont les administrations publiques qui définissent les plans d'aménagement des territoires et qui mettent en place les plans de prévention. Du côté des habitations, la réalisation d'aménagements et l'installation de mesures de prévention dépendent de la culture de risque et des moyens financiers des individus. Les assureurs se trouvent donc à faire les comptes avec des choix qui leur sont externes et sur lesquels ils n'ont pas de capacités d'intervention directe.

Les sociétaires sont de plus en plus conscient·es que les saisonnalités connues des événements climatiques sont perturbées et ils attendent que les experts de l'assurance leur apportent des solutions. C'est dans ce sens que certains gestionnaires ont identifié qu'une de limites de leur rôle est de ne pas avoir la possibilité de conseiller les sociétaires au-delà de la gestion du dossier de sinistre, par exemple sur des mesures à mettre en place pour prévenir des accidents futurs. En outre, l'encadrement actuel du système d'assurance n'autorise pas les assureurs à prévoir dans leurs actions l'amélioration du bâti pour faire face aux risques futurs. Cette règle répond à la nécessité d'éviter que l'assurance ne soit utilisée pour générer un enrichissement non justifié à la suite d'un sinistre. Dans un contexte d'incertitude généralisée et d'augmentation des catastrophes, cette obligation limite la marge de manœuvre de l'assureur et ses possibilités de favoriser la mise en œuvre de mesures visant à réduire les risques futurs. Selon le HCC, la révision du régime CatNat devrait inclure des mesures pour lier l'indemnisation à la réduction de la vulnérabilité en rendant pratique courante la reconstruction préventive²⁶.

²⁶ Haut Conseil pour le Climat, *Rapport annuel 2022, Dépasser les constats, mettre en œuvre les solutions*, juin 2022

L'amélioration de la prévention individuelle repose donc actuellement principalement sur des activités de sensibilisation et d'alerte.

Le rôle principal d'un assureur se joue après la catastrophe, mais à ce moment aussi, il se retrouve pris au milieu de tout un réseau de services qui doit se mettre en action : les services publics pour la gestion et la coordination des opérations de secours, les services d'urgence pour la mise en sécurité des personnes et des infrastructures, les structures d'hébergements, les professionnels de la réparation et les réseaux d'expertise technique. L'assureur, représenté par les gestionnaires, se retrouve en position d'intermédiaire entre les sinistrés et les fournisseurs de services.

L'augmentation des événements extrêmes déstabilise ce réseau : le grand nombre de demandes simultanées et urgentes peut atteindre très rapidement le point de saturation de services qui ne sont pas dimensionnés pour fonctionner sur des grands volumes et en tension continue. Les réparateurs, les couvreurs, les entreprises de nettoyage, les diagnostiqueurs sont alors dépassés par les demandes d'intervention. Ces prestataires étant issus des mêmes territoires touchés par la catastrophe, leur capacité d'intervention risque d'être impactée par les événements. Ces professionnels se trouvent dans une situation de difficulté, car le mode de fonctionnement qu'ils connaissent, fondé sur une activité régulière et des crises exceptionnelles, se retrouve bouleversé par l'incertitude grandissante et l'accélération des événements catastrophiques. Les gestionnaires doivent donc temporiser et assumer des délais supplémentaires dans la réponse aux besoins immédiats tout en cherchant des solutions alternatives pour répondre aux attentes des sociétaires, comme la modification exceptionnelle des seuils d'indemnisation autorisables sans expertise préalable.

Dans le but de palier les ruptures des services d'assistance, la MAIF a créé par le biais de l'Association Prévention MAIF, une plateforme appelée PrévEntraide, un lieu de rencontre entre les besoins et les aides disponibles qui permet aux particuliers de proposer de l'aide sur base de volontariat. À la suite d'un événement climatique, ceux-ci donnent accès à des services tels que de l'hébergement d'urgence, des prêts ou dons de matériel, des petits travaux ou des services de transport.

Responsabilité et application du contrat

La responsabilité du gestionnaire s'exprime dans le respect des contrats et des procédures de gestion. Elle se retrouve dans les termes d'appliquer un contrat, expliquer la démarche, prise en charge, suivi de dossier, ...

Et puis y a aussi les consignes techniques, la mise en œuvre des garanties, c'est quoi un événement climatique ? Quel contrat d'assurance ? Qu'est-ce qu'on couvre, qu'est-ce qu'on ne couvre pas ?

Le contrat d'assurance est l'élément structurant de la relation entre l'assureur et ses assurés. Il fixe les limites des garanties auxquelles l'assuré e aura droit, sous forme de garanties générales (appliquées à tous les contrats d'un même type) ou particulières (adaptées aux besoins de l'assuré-e). L'assureur a l'obligation de garantir les conséquences d'un sinistre selon les termes et les garanties précisés dans le document et l'assuré-e celle de payer une prime pour les services de l'assureur, de déclarer les sinistres dont iel est victime et de communiquer tout changement modifiant son profil de risque.

Il y a aussi à maîtriser les coûts parce que on ne va pas laisser partir les sous comme ça. On en aura besoin pour les sociétaires et même si on est là pour intervenir pour eux, on ne va pas dépenser 10.000€ pour un sociétaire quand on peut en dépenser 8.000 ou 6000. C'est vraiment un ensemble, et il y a une belle vision globale

La responsabilité du gestionnaire est aussi engagée envers l'entreprise pour assurer un équilibre financier. Cet équilibre doit permettre de respecter les garanties en satisfaisant le sociétaire et de garder une certaine efficacité dans les dépenses tout en respectant le principe du mutualisme selon lequel tous les sociétaires participent par leur cotisation aux remboursements en cas de sinistre.

La relation basée sur le contrat se met en place au moment de la souscription, avec une évaluation des risques qui permet de définir le type de contrat le plus adéquat. Mais c'est au moment de la réalisation du sinistre que l'obligation se concrétise. C'est à ce moment que les deux parties évaluent l'adaptation du contrat à la réalité et que le gestionnaire exécute les garanties prévues.

C'est vrai que malheureusement, dans la phase de sinistre on s'aperçoit qu'il y a beaucoup de personnes qui sont mal assurées, c'est à dire que le contrat n'est pas représentatif de la réalité. Parfois c'est le nombre de pièces, parfois c'est le patrimoine immobilier. [...] C'est différent, ça veut dire qu'après, ça a une répercussion sur la gestion et l'indemnisation et du coup, potentiellement générer ou pas une insatisfaction

Pour l'assurance habitation, ça peut être ce qu'on appelle plutôt du récurrent, à savoir le maintien de nos tarifs lors des dossiers tarifaires, ça peut être éventuellement de la création de nouvelles offres concevoir les tarifs. Et puis il y a aussi à côté des travaux qui sont plus du domaine de la recherche

Pour en définir les termes et les garanties, les actuaires doivent établir des profils de risque, assigner à chacun une probabilité de réalisation et à chaque sinistre une prévision de coût.

Mais l'élaboration des tarifs, pour un assureur mutualiste, n'est pas seulement une question de rentabilité financière. Elle est aussi au centre de réflexions éthiques sur le rôle de l'assurance. C'est sur la base de cet équilibre entre réalité du marché et principes fondateurs que les cotisations des sociétaires sont définies.

Pour moi, c'est un savant dosage entre ce que fait le marché [...] et être toujours singulier. Toujours avec une certaine mutualisation tout en introduisant un peu plus de segmentation. Il faut trouver effectivement une position qui soit satisfaisante pour tous. Ouais c'est une nuance ça, c'est faire dans la nuance

Le risque de ne pas se référer à ce qui est fait sur le marché serait d'être victime d'antisélection, c'est-à-dire une situation où dans un contexte de prix élevés pour une certaine catégorie de risque et bas pour d'autres, maintenir des prix modérés porterait à une augmentation des souscriptions d'assurés à haut risque et une perte des profils à bas risque. De l'autre côté, la recherche de la rentabilité à tout prix porterait à rompre le lien de confiance avec les sociétaires, fondé sur le partage de la valeur commune du mutualisme.

L'intrusion de l'Anthropocène dans la responsabilité et l'application du contrat

Le développement du nombre des dossiers liés à des sinistres climatiques implique la nécessité d'avoir des spécialistes de ce type de sinistres, capables de s'orienter rapidement dans les spécificités des différentes garanties et de connaître les procédures de prise en charge spécifiques. Le métier d'actuaire aussi connaît des évolutions depuis quelques années. Si dans le passé son rôle était plutôt circonscrit à l'analyse *a posteriori* des coûts des sinistres climatiques, aujourd'hui il évolue vers un rôle d'anticipation, pour imaginer les impacts du changement climatique sur les politiques tarifaires.

L'avènement de l'Anthropocène nécessite donc une réflexion plus large sur les typologies de contrats et les tarifs proposés. Les vulnérabilités de nos territoires et de nos habitations montrent les limites d'une relation basée exclusivement sur le remboursement des

dommages. Cela pousse aujourd'hui les assureurs à s'orienter vers des démarches de prévention par la proposition de services de diagnostic de risque et l'installation de dispositifs de prévention individuelle.

Les coûts d'indemnisation plus importants produisent aussi des réflexions concernant la révision des politiques tarifaires. Le maintien des politiques actuelles signifierait sans doute un déséquilibre économique qui pourrait porter les assurances à ne plus pouvoir garantir leur part du contrat. Ce déséquilibre devra être compensé par une augmentation généralisée des primes ou une réduction des garanties.

Les capacités de modélisation climatique, physique et tarifaire permettent aujourd'hui aux assureurs de moduler leurs tarifs selon des scores de risque adaptés à chaque territoire. Une majeure segmentation tarifaire permettrait donc d'avoir une meilleure représentation des risques reflétée dans les prix. Les stratégies peuvent être variées et répondre à différentes priorités. Certains acteurs décident de privilégier l'équilibre financier en essayant de limiter par la souscription des catégories trop exposées aux risques. Ceci peut être fait par une politique des prix ou par un conditionnement du contrat à certaines caractéristiques des biens à assurer. Dans ces cas, les tarifs peuvent arriver à être modulés à des niveaux de granularité allant jusqu'à l'adresse de l'habitation. D'autres décident de prioriser l'assurabilité et se trouvent à jongler entre politiques tarifaires et principes de mutualisation.

Ressenti et propositions pour le futur

L'élément qui ressort le plus fortement des entretiens est l'importance de la relation humaine. L'ensemble des personnes interviewées en fait un point central du travail et met en avant le sentiment de fierté tiré de ce rôle. Elles y reconnaissent un rôle social leur permettant de venir en aide aux personnes en difficulté, que ce soit dans la proposition de solutions ou tout simplement dans l'écoute des victimes de sinistres. Les gestionnaires expriment aussi l'importance de la reconnaissance de la part des sociétaires de ce rôle, dans un échange qui va au-delà de la relation contractuelle mais qui les fait sentir comme vrais partenaires de vie.

Interrogés sur leur vision de l'évolution de leur travail par rapport aux bouleversements de l'Anthropocène, les gestionnaires identifient cette relation humaine comme l'élément auquel ne pas renoncer. Malgré les changements organisationnels qui seront nécessaires, l'évolution des contrats à venir et la digitalisation en cours, il sera pour eux impératif de conserver cette attention à l'humain.

« Conserver quand même ce côté humain et d'accompagnement et d'écoute active de nos sociétaires pour les accompagner dans un moment qui est un coup dur. Voilà de faire en sorte que ça se passe, entre guillemets, au mieux pour eux, et voilà conserver ce côté humain »

Il ressort aussi une volonté de pouvoir mieux accompagner les sociétaires, en conseillant sur des démarches qui ne sont pas strictement liées au rôle d'un assureur, mais qui relèvent plutôt de l'accompagnement aux changements dans lesquels le monde actuel nous projette.

« Peut-être ça sera bien d'avoir des ateliers avec des sociétaires. Pour essayer de changer de modèle, en commençant avec des petites choses »

Les entretiens ont aussi fait émerger la place particulière dans laquelle se trouve le secteur assurantiel face aux catastrophes climatiques et les limites auxquelles les assureurs font face. Il y a un sentiment d'impuissance face à l'ampleur du vécu des sociétaires, face au fait de ne pouvoir rien faire pour l'empêcher, de pouvoir intervenir juste après, quand les dégâts sont faits. Il émerge aussi la frustration d'être dépendants d'éléments hors de leur contrôle, les choix d'aménagement du territoire, les réseaux d'experts, les services publics.

« J'étais aussi impuissant qu'elle face à la situation donc c'est vrai que ça m'a ça m'a marqué »

Concernant la projection dans le futur, trois besoins sont identifiés en priorité :

- Professionnaliser la gestion des sinistres climatiques, en renforçant les structures dédiées et la formation spécifique en interne et augmentant les réseaux de services externes.
- Modifier les contrats, pour maintenir un équilibre et éviter une augmentation des primes hors de contrôle, tout en garantissant l'assurabilité la plus étendue possible.
- Agir en amont des sinistres, par des activités de prévention visant à réduire la vulnérabilité des habitations et l'exposition aux aléas.

Assurer dans l'Anthropocène

Les stratégies mises en place aujourd'hui par les assurances pour faire face aux sinistres climatiques répondent principalement à deux logiques : le maintien et l'augmentation de la maîtrise sur les risques et la recherche de solutions pour limiter les coûts des événements futurs.

La logique de maîtrise des risques se reflète dans trois actions que les assureurs ont commencé à mettre en œuvre et prévoient d'amplifier : la veille météorologique, la modélisation climatique et la modélisation tarifaire. La logique de la réduction des coûts se réalise dans la réflexion autour des mesures de prévention contre les aléas climatiques.

Le schéma ci-dessous représente les différentes stratégies en fonction des échelles temporelles qu'elles prennent en compte et des facteurs du sinistre climatique auxquels elles s'adressent.

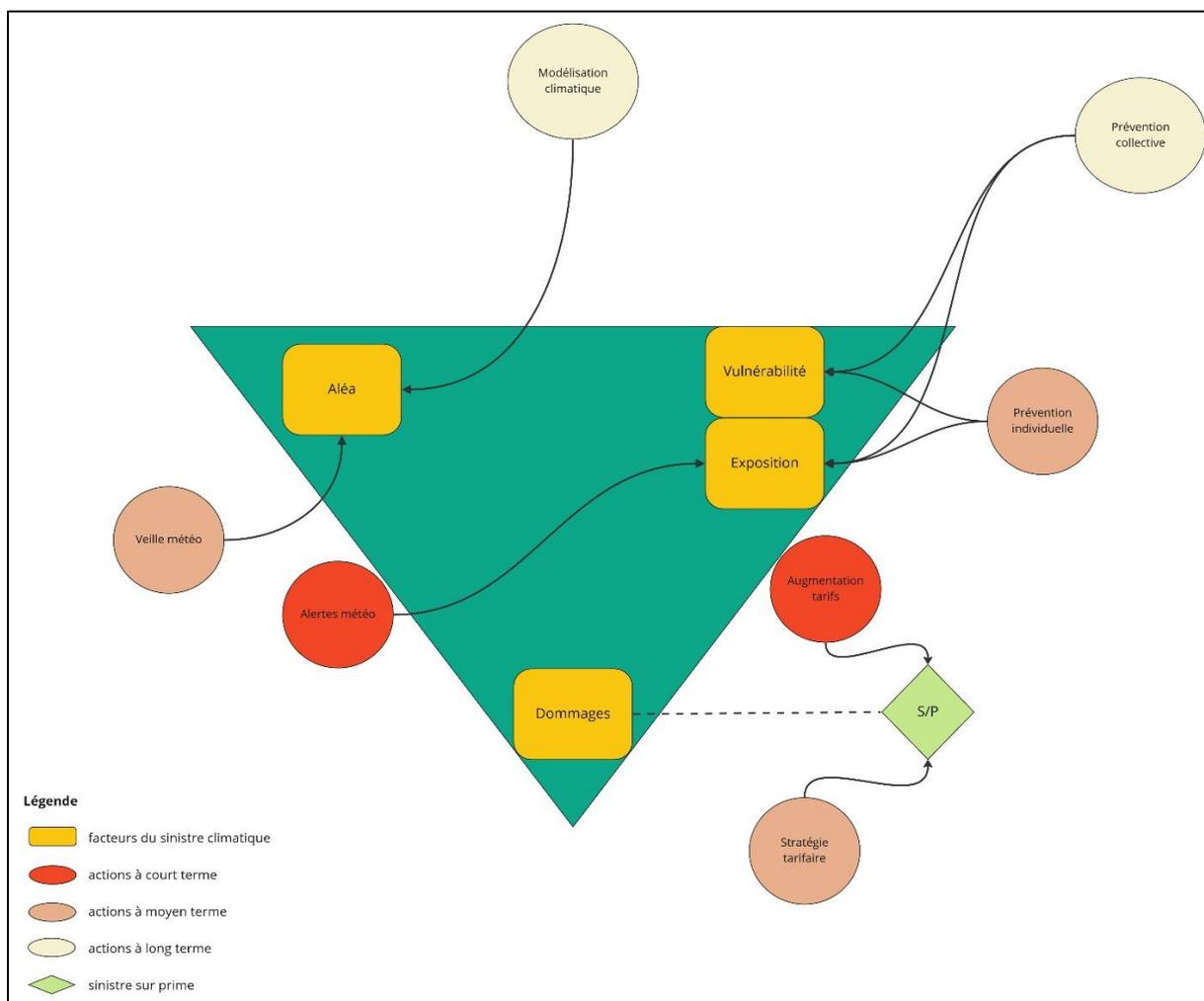


Figure 16 : Stratégies pour adresser les sinistres climatiques

La maîtrise des risques

Veille météorologique

La mise en place de systèmes de veille météorologique est à la base des mécanismes d'anticipation des phénomènes susceptibles de provoquer des sinistres climatiques. Les assureurs engagent des partenariats avec des entreprises spécialisées dans ce secteur pour être en mesure de prévoir des événements climatiques exceptionnels et d'émettre des alertes à leurs assurés.

Les systèmes de veille météorologique font partie de ce que Bruno Latour appelle dans *Face à Gaïa* « une vaste machinerie » : un réseau de savoirs, instruments, modèles, conventions internationales, bureaucratie et institutions qui donnent à l'humanité l'illusion de pouvoir observer le monde de l'extérieur. Ce réseau tient sur la puissance technique que l'humanité a développée au cours du XX^e siècle, sur une uniformisation des langages scientifiques et sur une stabilité géopolitique permettant les échanges d'informations et de données.

En ce qui concerne la France, le rapport d'activité de météo France 2021²⁷ détaille les investissements réalisés pour améliorer les capacités d'observation, de collecte des données et de calcul. Ces investissements viennent s'ajouter au réseau des satellites, de stations de mesures au sol, des bouées, des radiosondages et des capteurs embarqués sur les avions de ligne et les navires. Les images ci-dessous détaillent respectivement l'étendue du réseau terrestre en France métropolitaine et les étapes de déploiement du programme Meteosat, ayant comme objectif d'améliorer la connaissance de l'atmosphère, la détection des phénomènes dangereux et la qualité des prévisions météorologiques.

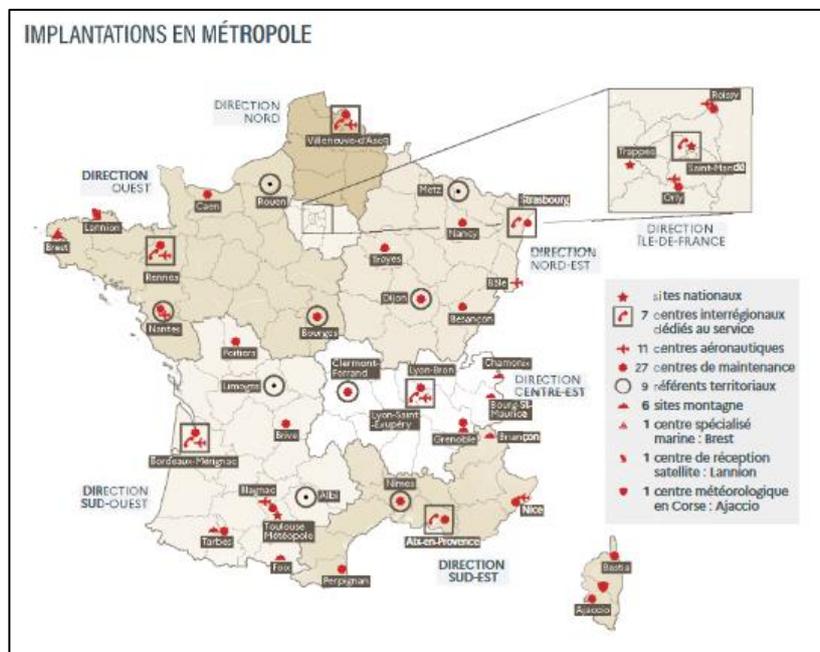


Figure 17 : Réseau d'observation météorologique en France
Source : Météo France

²⁷ Disponible sur <https://meteofrance.fr/actualite/publications/documents-institutionnels/les-rapports-annuels>

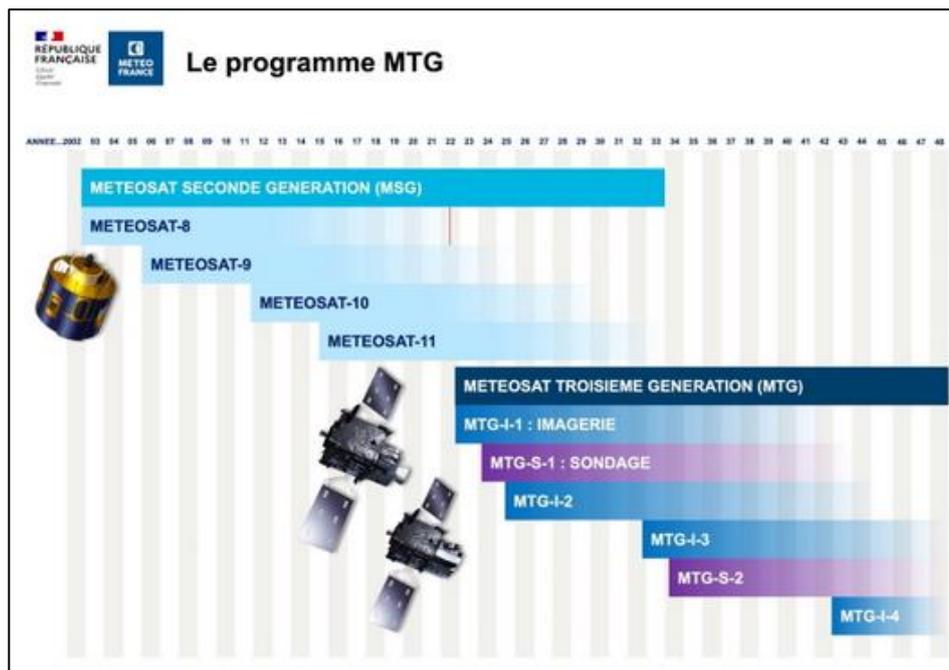


Figure 18 : Déploiement du programme Meteosat
Source : Météo France

L'utilité pour les assureurs de l'ensemble de ce réseau est de pouvoir anticiper les événements climatiques extrêmes avec un double objectif : l'activation des cellules de gestion dédiées aux sinistres climatiques et l'émission d'alertes pour que leurs assurés aient la capacité de mettre en œuvre des mesures de prévention et de mise en sécurité.

L'émission d'alertes est un exercice particulièrement délicat. Pour les assureurs, cet exercice demande une maîtrise de la bonne temporalité pour éviter que l'alerte soit oubliée si émise trop en avance ou qu'elle ne laisse pas le temps de réagir si trop en retard. Il demande aussi un équilibre sur le nombre et l'ampleur des événements à communiquer. Un nombre trop élevé, ou l'émission d'une alerte pour des événements modérés pourrait diminuer l'importance de la communication et réduire sa capacité de mise en action. Pour les services météorologiques, le besoin d'alerter la population demande une précision dans la modélisation des phénomènes afin d'éviter de les sous-estimer, en passant à côté d'un événement majeur ou de les surestimer en donnant lieu à toute une série d'actions non nécessaires. A titre d'exemple, Météo France fixe son objectif de non-détection à un seuil inférieur à 2% et son taux de fausse alarme à moins de 16%.

Ces marges d'erreur dépendent de la complexité du système climatique et du nombre de variables interconnectées. Le dérèglement climatique, avec l'incertitude qui le caractérise, contribue à rendre les prévisions météorologiques de plus en plus compliquées car les modèles utilisés ne sont pas toujours adaptés pour s'orienter dans le climat actuel. Nous pouvons identifier, pendant l'été 2022, deux événements que les réseaux de vigilance n'ont pu anticiper : un orage en Corse le 18 août 2022²⁸ et un autre en Italie²⁹. Dans les deux cas, les experts des services météo ont déclaré avoir été surpris par une situation exceptionnelle et difficilement prévisible par les modèles numériques.

²⁸ https://www.huffingtonpost.fr/politique/article/orages-en-corse-darmanin-va-demander-une-enquete-apres-l-alerte-tardive-de-meteo-france_206743.html

²⁹ <https://www.ilpost.it/2022/09/16/allerta-meteo-marche/>

Ces deux événements pourraient rentrer dans les marges d'insécurité normale des prévisions météorologiques, mais ils pourraient aussi représenter des signaux faibles de la perte de contrôle sur les conséquences du dérèglement climatique.

Modèles climatiques

Les scénarios climatiques, tels que ceux produits par le GIEC, sont aujourd'hui une des manifestations les plus importantes de la capacité des humains de comprendre le fonctionnement du système-Terre dans sa complexité. Tout comme les modèles météorologiques, ils nécessitent une « vaste machinerie » humaine et technologique pour fonctionner. Le GIEC en particulier fonde son fonctionnement sur l'ensemble du savoir produit sur le fonctionnement du système-Terre par les humains et sur une coopération à l'échelle planétaire entre les institutions scientifiques et politiques.

Comme décrit dans le chapitre *Incertitude*, ces modèles, bien que l'expression de la plus grande rigueur scientifique, ne représentent pas des prévisions exactes de l'évolution du climat, mais des projections de l'impact des émissions des gaz à effet de serre sur les climats fondés sur des hypothèses de choix politiques et économiques à venir.

Nous pouvons identifier au moins trois niveaux d'incertitude liés aux modèles climatiques qui, sans pour autant contester la réalité, l'ampleur et les causes du dérèglement climatique, en limitent les possibilités d'une utilisation opérationnelle.

- Incertitude des modèles : le système-Terre est un système chaotique qui présente une part d'incertitude que les scientifiques ne peuvent pas appréhender. Alors que le climat est en évolution permanente, les modèles, eux sont statiques. Ils fonctionnent à partir des données et des connaissances disponibles à un moment précis et projettent ces informations sur la base des mécanismes connus.
- Incertitude des scénarios socio-économiques : l'expression « chaque dixième de degré compte », est souvent utilisée pour expliquer l'importance de chaque action mise en œuvre pour réduire l'impact des activités humaines sur la planète. Les scénarios climatiques sont fondés sur des scénarios socio-économiques précisément définis, mais entre ces scénarios il existe une multitude de choix collectifs qui ne peut être analysée dans son entièreté.
- Incertitude liée aux changements d'échelle : le fonctionnement du système climatique est différent à l'échelle globale et aux différentes échelles locales. Le climat au niveau régional dépend du climat global, mais les évolutions locales influencent aussi le système planétaire. Les différences d'échelle font que les modèles globaux ne peuvent pas être parfaitement appliqués au niveau local et vice-versa.

Modèles de tarification

Les modèles de tarification permettent aux assureurs de moduler leurs tarifs pour garantir l'efficacité en termes de couverture et de coûts des sinistres. Cette segmentation, déjà mise en place par certains assureurs, compte parmi les mesures pour faire face à l'augmentation des coûts des sinistres climatiques.

La stratégie de segmentation commence par une analyse historique de la sinistralité climatique pour évaluer des tendances sur des secteurs géographiques. Elle se poursuit par l'identification de variables plus objectives tel que des modèles climatiques et physiques des territoires en partenariat avec des entreprises spécialisées. La classification des risques se fait selon les principaux périls identifiés : les inondations, la sécheresse et

le RGA, la submersion marine, les tempêtes en métropole et les cyclones en outre-mer. Pour chaque péril, on peut définir différents scores de risque, calculés en fonction de ses caractéristiques propres, en incluant des variables climatiques, physiques et les temps de retour des événements majeurs. Ces scores seront ensuite intégrés aux variables de l'assiette de cotisation globale grâce à un système de géocodage qui associe l'adresse des assurés au score du territoire d'appartenance pour évaluer les façons dont l'inclusion de cette variable fait varier le coût total des cotisations.

Cet exercice présente de nombreux défis techniques : certaines variables de constitution des scores sont dépendantes de la précision des modèles climatiques utilisés, la vulnérabilité des habitations ne peut actuellement pas être incluse parmi les variables, les séries historiques des sinistres climatiques sont trop courtes par rapport à la variabilité des événements, les politiques de protection de données peuvent limiter la capacité de géocodage des adresses.

Au-delà des questions techniques, c'est sur la base des variations du coût des primes qu'une décision stratégique sera prise par la suite sur l'implémentation de ce système. Cette décision devra considérer l'équilibre entre la viabilité économique du modèle et les implications éthiques relatives au respect des valeurs de l'entreprise. Au sujet de la viabilité économique, la problématique principale concerne les mécanismes d'antisélection : dans un marché de plus en plus caractérisé par une forte segmentation des tarifs par rapport aux périls climatiques, le maintien d'un tarif unique répondant à un principe de mutualisation large risquerait de porter à un déséquilibre du portefeuille vers une concentration de produits à risque élevé. Face à une concurrence qui propose de prix très bas dans des zones à bas risque et très élevés dans des zones à haut risque, le maintien d'un prix fixe (à parité d'autres variables) sur une valeur moyenne porterait une perte des clients représentant un risque modéré et une augmentation des clients à haut risque.

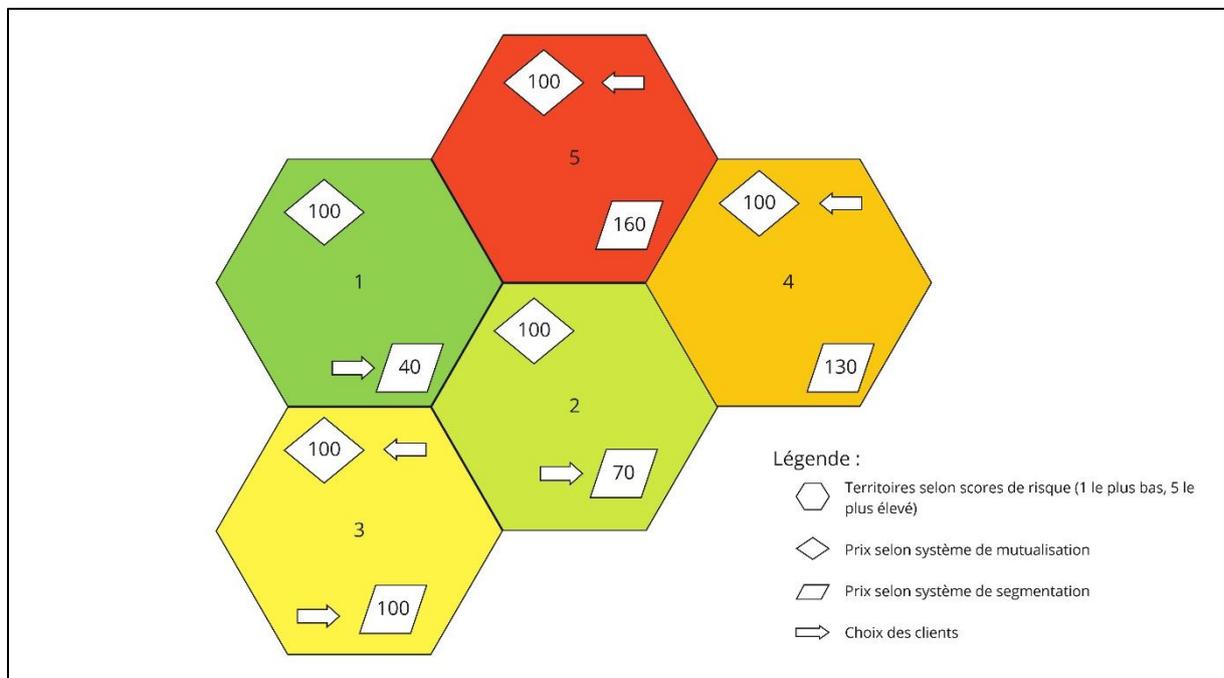


Figure 19 : Représentation schématique du principe d'antisélection selon les risques climatiques

Le choix d'une stratégie de segmentation porte en elle des questions de caractère éthique qui doivent être considérées. La question de l'assurabilité des zones menacées montre

que les choix faits par les assureurs peuvent avoir un impact sur l'organisation future de nos territoires.

Dans une étude publiée en 2020³⁰, une équipe de chercheur·ses montre que, dans le système français, parmi les zones les plus exposées aux risques climatiques, il n'y a pas d'uniformité en termes de profil socio-économique des habitants : alors que les habitations en zones inondables ont des prix moyennement moins élevés que les autres sur les mêmes territoires, dans des zones côtières submersibles on n'observe pas cette différence. Une des conséquences de cette disparité est qu'habiter dans une zone inondable peut ne pas dépendre d'un choix individuel, mais d'une contrainte économique, alors qu'habiter dans une zone à risque submersion peut être entièrement le fruit d'une décision. Trouver un point d'équilibre devient alors très compliqué en termes de justice sociale quand un système plus solidaire peut avantager certaines portions de population plus riches, alors qu'un système plus segmenté peut faire reposer une charge trop importante sur des populations déjà modestes.

Face à une augmentation des sinistres dans certains territoires, jusqu'à quel point la société entière va-t-elle accepter de payer pour les personnes habitant des régions très exposées ? Les lieux d'habitation ne relèvent pas toujours d'un choix individuel, mais peuvent dépendre de facteurs socio-économiques qui dépassent la volonté des individus ; pouvons-nous pénaliser des personnes n'ayant pas choisi de leurs lieux d'habitation en toute indépendance ? Qui doit payer le prix des choix d'urbanisme faits par le passé, quand le dérèglement climatique n'était pas pris en compte par les politiques territoriales ? Les profils socio-économiques plus modestes pourront-ils se permettre des primes adaptées au profil de risque climatique de leurs habitations ? L'augmentation des événements climatiques pourrait, dans certains lieux, transformer les risques en certitude de danger, ce qui rendrait ces territoires inassurables car le prix d'une garantie pourrait devenir équivalent au prix des biens à assurer. Qui pourra se permettre d'habiter une zone à risque sans être assuré ?

La prévention

Les stratégies de prévention

L'autre face des stratégies d'adaptation des assurances au dérèglement climatique est représentée par la prise de conscience des acteurs du secteur que leur rôle ne peut plus se limiter au rôle de gestion post-sinistre. Les stratégies de prévention, déjà très présentes dans d'autres secteurs de l'assurance tels que l'assurance santé ou automobile, interviennent en complément des stratégies tarifaires en agissant sur la réduction de la vulnérabilité pour limiter les coûts engendrés par les sinistres de deux façons :

- Par l'augmentation de la protection physique des biens et des personnes ;
- Par la réduction de l'exposition à l'aléa.

Chaque approche, déclinée de façon individuelle ou collective, présente des caractéristiques particulières qui permettent d'en identifier les avantages, les limites et la possibilité d'être explorée par un assureur.

³⁰ A. Charpentier, L. Barry, M.R. James, *Insurance against Natural Catastrophes: Balancing Actuarial Fairness and Social Solidarity*, Working Paper, Octobre 2020

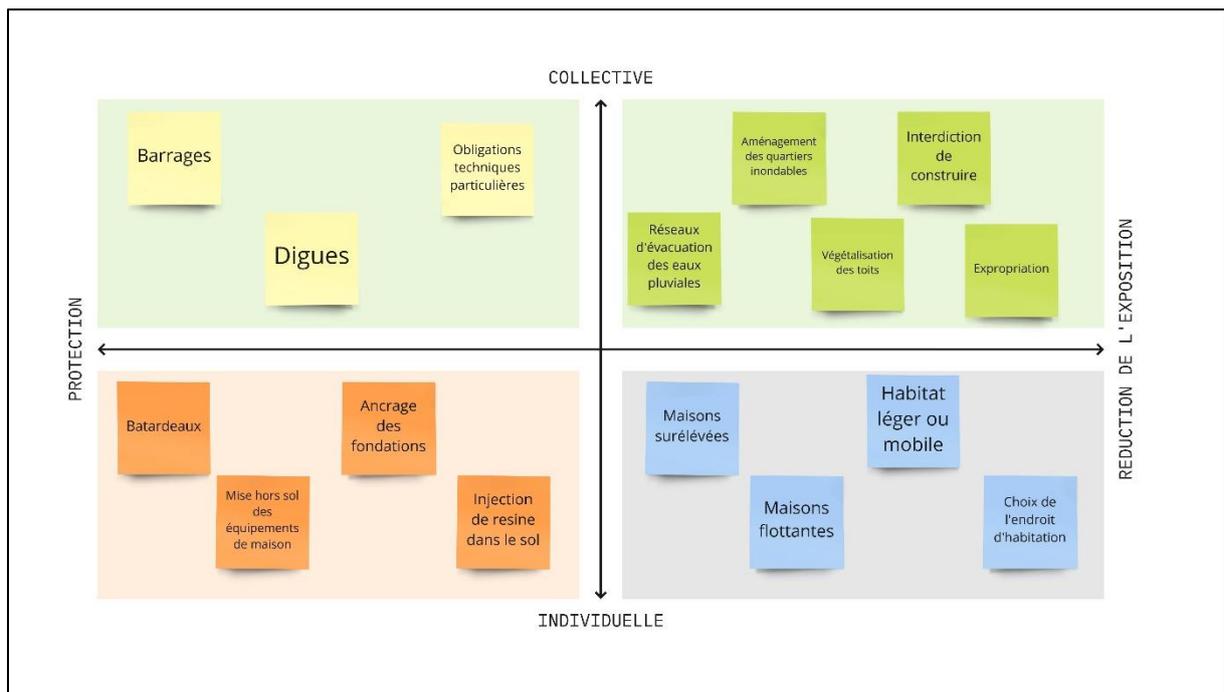


Figure 20 : Exemples de mesures de prévention

Protection individuelle

Les mesures de protection individuelle sont mises en place directement au niveau des habitations pour limiter l'impact des aléas. Ces solutions permettent de mettre en sécurité les biens matériels et ont un impact réduit sur l'aménagement du territoire. Elles sont cependant adaptées à un problème spécifique et mesurable et ne sont pas facilement adaptables. Elles représentent une solution technique qui ne remet pas en question les conditions d'habitabilité du territoire. La mise en œuvre de ces mesures repose principalement sur la responsabilité individuelle (à l'exception de normes de construction spécifiques à certains territoires) et dépend donc de la sensibilité au risque des propriétaires. Elles peuvent avoir un impact à échelle très localisée sur les territoires et sur les écosystèmes environnants.

Protection collective

Les mesures de protection collective sont mises en place principalement par les pouvoirs publics. Elles permettent de mettre en sécurité des portions entières de territoire ou d'imposer aux particuliers des règles de constructions adaptées aux risques. Les ouvrages de protection comportent des coûts très élevés pour la collectivité et nécessitent pour être fonctionnels des opérations de maintenance importantes. La décision de mettre en œuvre ces mesures relève de la responsabilité politique et doit prendre en compte les enjeux socio-économiques des territoires en plus des questions de sécurité. Ces ouvrages peuvent modifier profondément l'aménagement du territoire et avoir un impact très fort sur les territoires voisins et sur les écosystèmes.

Réduction de l'exposition individuelle

Les pratiques de réduction d'exposition individuelle reposent sur des choix d'habitation personnels. Elles permettent d'adapter son habitat en prenant en compte les risques préalablement identifiés et en créant des conditions de sécurité lors de leur réalisation. Cela peut aussi prendre la forme de choisir son lieu d'habitation pour qu'il ne soit pas situé dans des zones exposées. Ces choix ne sont pas toujours évidents car le calcul rationnel des risques dépend de la connaissance du risque même et n'est pas le seul élément de

choix de lieux de vie. Il faut aussi considérer les attachements émotionnels, sociaux et esthétiques et les dépendances socio-économiques des individus.

Réduction de l'exposition collective

Les pratiques de réduction d'exposition collective sont implémentées par les pouvoirs publics par des décisions d'aménagement du territoire ou par l'encadrement réglementaire. Elles permettent de concevoir l'aménagement des zones constructibles dans des conditions de sécurité en prenant en considération les limites d'habitabilité posées par le territoire. Cela peut aussi se faire en déclarant une portion de territoire comme inconstructible ou en expropriant des habitations construites sur des zones trop exposées aux risques. Ces décisions relèvent de la responsabilité publique et peuvent demander une modification profonde des modes de vie et des habitudes des populations résidentes.

Les deux stratégies possibles reposent sur deux conceptions différentes du rapport entre humains et territoire. S'orienter vers des mesures de protection pose les humains dans une situation de maîtrise sur le territoire. Cette stratégie répond à une logique de « faire contre » les aléas : les humains choisissent de protéger leurs biens et leurs modes de vie et modifient le territoire en fonction de ces choix, en augmentant le niveau de complexité des mesures de protection en fonction de l'évolution du milieu. Au contraire le choix de mesures de réduction de l'exposition répond à une logique de « faire avec » l'aléa : les humains prennent en considération les caractéristiques intrinsèques des territoires et adaptent leurs modes de vie à celles-ci.

Malgré l'intérêt croissant des assurances pour la prévention des sinistres climatiques, les actions mises en place restent à l'état actuel limitées. Une étude comparative réalisée par la MAIF en 2022 a montré que parmi les solutions proposées par le marché la grande majorité concerne des systèmes d'alerte météo (sept offres) et des actions de sensibilisation aux bons gestes de prévention (quatre offres) alors que seulement trois offres proposent des dispositifs de prévention individuelle. Parmi les quatre catégories présentées, la protection individuelle est l'action la plus accessible pour une assurance qui travaille avec des particuliers

Rediriger l'assurance habitation

Le secteur de l'assurance présente une spécificité qui le rend différent des autres activités commerciales : le modèle de calcul des prix de ses produits est basé sur la capacité d'anticiper les coûts d'un événement futur et incertain. Pour ce faire, les compagnies d'assurance ont créé des modèles permettant de donner à chaque événement une probabilité d'occurrence et d'en estimer les coûts. C'est en collectant les primes de l'ensemble de leurs assurés qu'elles peuvent se permettre de reverser des sommes à ceux qui ont subi des sinistres. On peut voir dans ce système assurantiel deux forces structurantes : la force du collectif et la capacité de maîtriser le risque.

Le dérèglement climatique, et ses effets sur l'assurance sinistres climatiques, pose les assureurs face à un paradoxe : d'un côté, l'entrée dans un *nouveau régime climatique* provoque une augmentation de l'incertitude liée à la fréquence et à l'intensité des événements qui devrait logiquement entraîner un renforcement de la réponse collective par l'élargissement de la mutualisation des risques ; de l'autre côté, l'augmentation des coûts liés aux sinistres climatiques pose des problèmes d'équilibre du marché et d'assurabilité des zones à risque, poussant les acteurs de l'assurance vers une plus importante segmentation. L'augmentation de la maîtrise des humains sur les phénomènes (à la fois en termes d'anticipation et prévention, de modèles tarifaires et de modèles climatiques), rendue possible par le progrès scientifique, technique et économique des dernières décennies, vient rajouter un élément supplémentaire de complexité au cadre en permettant une segmentation plus précise.

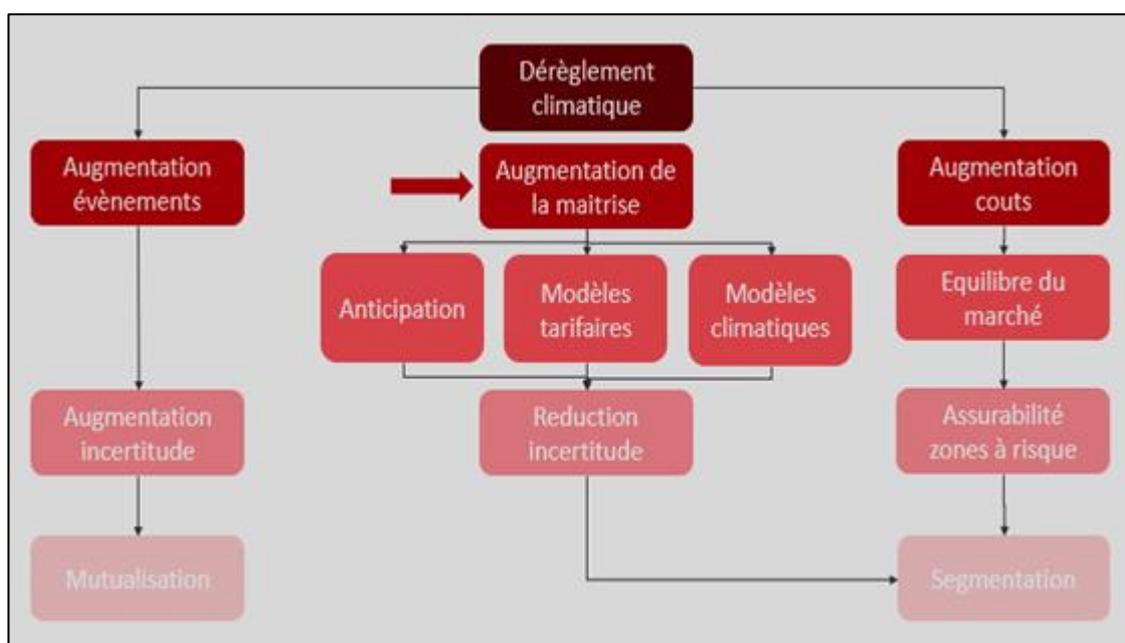


Figure 21 : L'effet paradoxal du dérèglement climatique sur l'assurance sinistres climatiques

Le constat posé ici montre que, bien que nécessaires à court terme, les politiques d'ajustement tarifaires ne seront pas suffisantes pour faire face aux défis présents et futurs. Les solutions proposées actuellement par le secteur de l'assurance habitation vont dans le sens d'un maintien d'un système qui n'est plus adapté au monde de l'Anthropocène. Notre société réagit à un changement profond par les moyens qu'elle connaît, en opérant des ajustements et des adaptations qui permettent de maintenir, voire d'incrémenter, la même

logique de maîtrise qui a déjà montré ses limites. Cela nous porte à chercher des solutions à des problèmes issus de dynamiques complexes en ajoutant des niveaux de complexité additionnelle, ce qui renforce l'illusion d'avoir le contrôle. L'Anthropocène nous montre au contraire qu'il n'est plus possible de maîtriser : rediriger l'assurance habitation signifie aussi trouver d'autres moyens de naviguer dans l'incertitude.

Pour s'orienter dans l'Anthropocène, il nous faut imaginer de nouveaux rôles et responsabilités pour le secteur des assurances et des nouvelles façons d'habiter : de nouvelles formes d'assurer l'habitabilité de nos territoires. Au lieu d'essayer de résoudre des problèmes, nous avons besoin d'explorer la pluralité des points de vue et des expériences, de relever la complexité des interactions qui nous lient, d'ancrer nos actions sur une compréhension solide des enjeux qui sont à la fois globaux et situés localement, et de renoncer à des modes de fonctionnement qui condamnent l'habitabilité de nos territoires.

L'approche de la Redirection Ecologique s'adresse d'abord aux finalités de nos actions, en revenant à la racine des désastres écologiques avant de réfléchir aux moyens à mettre en place pour prendre une nouvelle direction. Comment faire atterrir les finalités de l'assurance habitation pour qu'elles soient alignées avec les conditions d'habitabilité sur Terre ? Les propositions qui suivent ne prennent pas en considération le rôle actif que les assurances peuvent avoir dans la détérioration des conditions d'existence de la vie sur la planète par leurs investissements et placements financiers dans des activités destructrices. Elles partent de l'analyse faite jusqu'ici sur les dépendances, contraintes et attachements pour essayer de tracer des chemins qui peuvent rediriger l'assurance habitation pour la rendre compatible avec l'Anthropocène en essayant de conserver les liens entre ce qu'on assure, nos relations et les limites du monde dans lequel on vit. Ces propositions sont structurées sur trois temporalités différentes afin d'imaginer ce que pourrait être une redirection à long, moyen et court terme.

Assurer l'habitabilité : contribuer à la robustesse des territoires

Dans une période aussi troublée que celle dans laquelle nous vivons, deux tentations peuvent se présenter comme solutions face à l'augmentation des catastrophes : « prendre la situation en main » ou se résigner. La première option répond au besoin de garder le peu de contrôle permis par nos moyens pour ne pas se laisser submerger et elle présente les limites de la logique de maîtrise déjà présentées. La deuxième possibilité représente une tendance à sortir des logiques collectives qui permettent de faire front commun contre les aléas et laisser les événements suivre leur cours et détruire nos territoires de vie. Pouvons-nous imaginer une troisième voie, qui nous permette de renoncer à la recherche de la maîtrise à tout prix et d'apprendre à naviguer collectivement dans l'incertain ?

Pour cette opération nous pouvons nous inspirer des travaux du biologiste Olivier Hamant³¹, qui, en étudiant les caractéristiques des organismes vivants, identifie des pistes à suivre pour repenser nos façons de vivre dans l'Anthropocène. Le chercheur propose trois éléments caractéristiques du vivant :

³¹ Intervention au sein du MSc « Strategy & Design for the Anthropocene » du 25 Avril 2022. Auteur du livre *La troisième voie du vivant*, Odile Jacob, 2022

- La circularité : tous les êtres vivants sont intégrés dans les cycles de la Terre à long terme. Les humains sont la seule espèce à avoir créé un cycle qui ne circule pas, celui de la « technosphère ».
- Le comportement collectif : le vivant est structuré de façon à prioriser le fonctionnement du groupe (par exemple un organe) plutôt que la performance maximale d'un individu (par exemple une cellule). A l'échelle des écosystèmes aussi, nous pouvons observer que dans des situations de pénurie de ressources, la stratégie privilégiée est celle de la coopération, en opposition à la compétition qui se développe exclusivement en situation de ressources abondantes.
- La robustesse : le vivant a construit sa robustesse contre la performance et l'optimisation, en adoptant, au cours de l'évolution, des stratégies qui lui permettent de rester stable en réponse aux fluctuations de son environnement. L'optimisation donnée par la spécialisation au contraire fragilise les systèmes en les rendant inaptes à s'adapter aux changements.

Que serait donc une assurance « robuste » ? Nous pouvons trouver des exemples qui vont dans cette direction parmi les actions que la MAIF a déjà mises en place : c'est le cas du surdimensionnement des équipes de la cellule PEGASE, un exemple de redondance permettant d'absorber un choc, ou de la plateforme PrevEntraide, un exemple de coopération en situation de pénurie. D'autres pistes pourraient être explorées pour rendre une organisation plus robuste.

Afin de pousser plus loin cette démarche, que signifierait pour une assurance adopter une stratégie robuste face à l'Anthropocène et face à la mise en danger de nos lieux de vie ? Au-delà du nécessaire travail d'alerte et de protection des personnes, des biens et des habitations, une réflexion plus globale sur la réduction de l'exposition aux aléas va pouvoir permettre au secteur de participer activement à la transformation de nos territoires pour garantir une plus ample habitabilité. Un rôle plus actif des assurances permettrait de passer d'une logique de « vivre contre » les aléas à une attitude de « vivre avec » les événements climatiques. Cela demande un glissement dans les finalités de l'assurance.

A la base même du concept d'assurance, il y a l'idée que, face à un danger, un groupe d'individus décide de coopérer et mettre en commun des ressources pour partager la charge du prix à payer si le danger se présente. Au centre de ce modèle il y a un collectif constitué autour d'une valeur monétaire à préserver pour les individus. Cela fait de l'assurance un secteur spécialisé dans la gestion des valeurs monétaires qui est donc fragilisé face aux augmentations des coûts représentés par les sinistres. Une assurance qui permet de « vivre avec » serait une assurance capable de préserver non seulement la valeur monétaire mais aussi ce qui nous lie à nos habitations, nos biens et nos territoires.

La philosophe américaine Donna Haraway souligne, dans son livre *Vivre avec le trouble*³², le besoin de développer ce qu'elle appelle « une pensée tentaculaire », fondée sur l'idée qu'il n'est plus possible de penser en individuel et qu'il faut apprendre à vivre-avec et devenir-avec. La pensée tentaculaire permet de sentir et d'essayer (du latin *tentare*), de co-construire des mondes entre partenaires différents et avec des interactions multiples. Pour faire face aux nouveaux défis, nous pouvons imaginer des formes de coopération plus larges, associant les humains, en tant qu'individus, organisations privées et organisations publiques avec les non-humains, d'autres espèces vivantes, éléments physiques du territoire et événements climatiques. Chaque entité contribuerait à l'émergence de modes d'habiter adaptés, fondés sur un équilibre entre des intérêts réciproques et qui

³² D. Haraway, *Vivre avec le trouble*, Les éditions des mondes à faire, 2020

permettraient de conserver certains attachements des habitants humains tout en prenant en considération les spécificités du territoire, son exposition aux aléas, la place et l'adaptabilité du vivant non-humain.

Cela nécessite tout d'abord un changement dans la conception de la « Nature », qui ne devrait plus être considérée comme un élément désordonné duquel l'humanité doit s'extraire grâce à la maîtrise technologique, ni comme un ensemble de ressources dans lesquelles puiser, ni être limité à son rôle de « services » rendus à l'humanité. Déconstruire ces modèles de pensée passe nécessairement par la remise en question de nos habitudes et par le partage de savoirs différents permettant d'appréhender la nature systémique de nos relations. Intégrer les cycles naturels (climatiques et vivants) dans nos façons d'habiter et d'organiser nos habitats nous garantirait une majeure adaptabilité en nous maintenant dans un état dynamique, en recherche continue de nouvelles voies pour contourner les difficultés. Comme le vivant qui agit de façon décentralisée pour trouver un équilibre préservant le système dans son ensemble, un territoire vivant ne devrait pas dépendre uniquement des préconisations des experts pour garantir sa sécurité, mais laisser toutes les entités qui le composent explorer collectivement leurs expositions aux risques et agir dans l'intérêt du système local.

Le rôle des assureurs dans ce système de coopération serait double. Ils pourraient, grâce à leur connaissance du risque, accompagner les pouvoirs publics dans la compréhension des enjeux locaux et les particuliers dans l'évaluation de leur exposition. Leur connaissance de ce qui est important pour leurs assurés les rendrait capables de faire émerger les attachements et les éléments nécessitant d'être préservés. Grâce à leur relation privilégiée avec les assurés, et en s'appuyant sur les réseaux d'agences et de conseillers, ils pourraient contribuer à une démarche d'enquête de terrain et relayer alors ce à quoi les habitants tiennent ainsi que les formes d'organisation envisagées pour que l'habitabilité de leur territoire soit garantie. Ce serait une manière d'agir non seulement sur la réparation après dommage, mais aussi en amont en participant à des actions de prévention centrées sur la réduction de l'exposition aux aléas.

Ces nouveaux rôles nécessitent aussi une modification du secteur de l'assurance à plus large échelle. L'augmentation des coûts liés aux sinistres exacerbe aujourd'hui la logique de compétition avec des ressources financières limitées. Certains assureurs se retirent des zones les plus exposées et ceux qui restent doivent assurer une charge plus importante. S'inspirer du vivant nous autorise à déplacer le curseur et observer les opportunités de coopération qui peuvent naître en situation de pénurie des ressources. Au lieu de se livrer à une lutte à coup de tarifs pour obtenir le portefeuille le moins risqué, il faudrait mettre en place des mécanismes d'encadrement et de coopération à l'échelle des territoires pour que les assureurs puissent se coordonner et élargir leurs bases de mutualisation.

Et si demain nous créions des formes de coopération robustes permettant de garantir l'habitabilité des territoires ?

Assurer les communs négatifs : prendre soin des territoires à risque

Le glissement progressif vers des modèles tarifaire plus segmentés est aujourd'hui considéré par une majorité des acteurs du secteur comme une solution nécessaire pour faire face à l'augmentation des coûts. En poussant cette logique à son extrême, certains territoires deviendraient inassurables car leur exposition aux événements climatiques est

telle qu'elle ne représente plus un risque mais une certitude de sinistre ne pouvant être couverte par aucune garantie.

Selon le media canadien *The Globe and Mail*³³, le *Insurance Bureau of Canada* aurait estimé à 800.000 les habitations situées dans des zones inassurables à cause des prix trop élevés ou d'absence d'offres d'assurance. En Californie³⁴, à la suite de la vague d'incendies de 2018, les assureurs se sont brutalement retirés du marché : près de 350.000 propriétaires se sont vu refuser l'accès à l'assurance et les primes ont augmenté de 300% à 500%. L'Etat californien s'est retrouvé dans l'obligation d'intervenir en 2021 avec un moratoire pour empêcher les assureurs d'arrêter les contrats. En Nouvelle Zélande, le gouvernement a présenté en 2022 un ambitieux Plan d'Adaptation National³⁵ dans lequel on trouve les bases pour une future législation concernant le retrait des populations habitant des zones à haut risque et leur relocalisation.

En France, avec un taux de couverture de 98%, cette situation n'est pas d'actualité. Le régime CatNat, avec sa forme particulière de partenariat public-privé, permet encore de maintenir une certaine assurabilité, et une révision du régime est en cours pour l'adapter aux changements. La législation française prévoit aussi, grâce au *Fond Barnier* crée par la Loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement³⁶, la possibilité pour l'Etat de racheter ou d'indemniser l'expropriation des biens exposés à des risques naturels majeurs pour cause d'utilité publique. Cette expropriation serait possible en cas de menace grave pour les vies humaines et en l'absence de solutions alternatives moins coûteuses. Entre 1997 et 2019 ce fond aurait permis à l'Etat de racheter ou d'exproprier des biens à hauteur de 743 millions d'euros³⁷.

Malgré ce système, la hausse des coûts des sinistres climatiques porte certains assureurs à se désengager des lieux trop exposés par des modulation tarifaires ou par un refus de risque. L'impossibilité d'assurer leurs habitations serait une contrainte supplémentaire pour les habitants de ces zones, menant à un abandon de ces territoires sous la menace de catastrophes. Au-delà des problèmes de rentabilité économique, cette situation fait émerger deux questions qui interrogent le rôle sociétal des assurances : dans quelle mesure continuer à assurer certaines habitations contribuerait-il à maintenir des populations en situation de danger ? Et dans quelle mesure renoncer à assurer des habitations fortement exposées contribuerait-il à fragiliser des personnes déjà soumises à des situations compliquées ?

Pour ces habitants, le choix de renoncer à leurs lieux d'habitation ne relève pas seulement d'un calcul rationnel de coûts/bénéfices. Les attachements aux territoires que nous habitons peuvent être très forts d'un point de vue historique, familial, émotionnel ou économique. Ces attachements peuvent être représentés par ce témoignage récolté par

³³ <https://www.theglobeandmail.com/canada/article-ottawa-to-deliver-financial-aid-for-uninsured-people-affected-by-post/>

³⁴ <https://theconversation.com/incendies-350-000-californiens-privés-dassurance-depuis-les-feux-de-2018-146164> et <http://www.insurance.ca.gov/0400-news/0100-press-releases/2021/release095-2021.cfm>

³⁵ <https://environment.govt.nz/news/national-adaptation-plan-released/>

³⁶ <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000551804/>

³⁷ CCR, *La prévention des catastrophes naturelles par le fonds de prévention des risques naturels majeurs – Bilan 1995-2019*, 2020

*The Guardian*³⁸ de la part d'une habitante de Magdalen Islands, au Canada, victime de submersion marine causée par une tempête en septembre 2022 :

*“You step out the door and turn left, you see the ocean. When you turn right, you see the ocean, it's beautiful. [...] I've seen storms all through my life and they're getting more intense. But this is our home. People on social media tell me it's time for me to leave. No, this is my business; this is where my family lives. I love it – and I'm not going anywhere.”*³⁹

Quel rôle pourrait jouer un assureur pour accompagner ces personnes à faire le deuil de leurs lieux de vie ? Et quelles responsabilités face à ces zones, autrefois riches d'activités et soudainement devenus ruines ?

En partant d'une critique de la notion canonique des « communs »⁴⁰ le philosophe Alexandre Monnin⁴¹ propose la notion de « communs négatifs ». Les communs négatifs seraient des « ressources » négatives à prendre en charge collectivement à défaut de pouvoir s'en débarrasser. Les territoires à risque que nous habitons représentent un héritage que nous ne pouvons pas ignorer. Ils ont représenté pendant une partie de notre histoire des valeurs positives par leur esthétique, leur qualité de vie, leur attractivité économique et leur expression d'une humanité toute puissante. Leur réappropriation nécessiterait la création de nouvelles institutions collectives capables d'en prendre soin et prendre en charge cet héritage.

Monnin propose trois catégories de communs négatifs :

- Vivre avec désormais : des éléments qui présentent un type de *négativité immédiate* exigeant une prise de distance. Ce sont des réalités que l'on choisit de patrimonialiser car leur désaffectation serait impossible ou non-souhaitable.
- Vivre avec autrement : des éléments porteurs d'une *négativité médiate*, qui répond à des usages particuliers ou des situations qui conditionnent leur négativité. L'enjeu consiste en ce cas en une modification de notre relation à ces entités.
- Vivre sans : des éléments qui impliquent un type de *négativité systémique* qu'on ne peut pas renverser et qui demande donc une désaffectation. Cette désaffectation doit être opérée en considérant les enjeux de subsistance liés à l'utilisation de ces ressources par la création des communautés de non-usage.

Dépendamment des situations particulières et situées, les territoires à risque pourraient s'apparenter à l'une ou à l'autre de ces catégories. Le rôle des assureurs dans la création de communs négatifs serait double. D'un côté, par responsabilité envers leurs assuré·es, ils pourraient jouer un rôle de médiation en leur permettant d'exprimer leurs attachements et de découvrir leurs dépendances. Cela permettrait de proposer des produits pour les accompagner à se retirer de ces lieux ou à modifier leurs façons de les habiter. De l'autre côté, on pourrait imaginer d'étendre la responsabilité des assureurs : ils pourraient favoriser, par des fonds d'investissement, la création de communautés qui prendraient

³⁸ https://www.theguardian.com/environment/2022/oct/13/the-uninsurables-how-storms-and-rising-seas-are-making-coastlines-unlivable?CMP=twl_a-environment_b-gdneco

³⁹ « Vous passez la porte et tournez à gauche, vous voyez l'océan. Quand vous tournez à droite, vous voyez l'océan, c'est magnifique. [...] J'ai vu des tempêtes tout au long de ma vie et elles sont de plus en plus intenses. Mais c'est notre maison. Les gens sur les médias sociaux me disent qu'il est temps pour moi de partir. Non, c'est mon entreprise, c'est ici que vit ma famille. Je l'aime - et je ne vais nulle part. »

⁴⁰ Les communs sont définis classiquement comme une ressource partagée, gérée par une communauté qui se donne des règles de gouvernance

⁴¹ E. Bonnet, D. Landivar, A. Monnin, *Héritage et fermeture*, Editions Divergences, 2021

soin des territoires abandonnés auxquels les habitant·es (ou ancien·es tel·les) participeraient.

Renoncer à habiter les zones à risque serait donc le résultat d'un choix collectif qui ne serait pas fondé sur une rentabilité économique mais sur la volonté de prendre soin des territoires par la non-utilisation, la modification des usages ou la valorisation de patrimoine.

Et si demain nous prenions soin des territoires abandonnés et de leurs habitant·es ?

Assurer la simplicité : un contrat d'assurance Low Tech

Être victime d'un sinistre climatique représente un moment où l'on peut se trouver coupé d'un instant à l'autre de ce à quoi nous sommes attachés, à quoi nous sommes dépendants ; un moment qui nous fait réaliser notre fragilité et nos vulnérabilités. Cette prise de conscience est souvent éphémère car l'énergie disponible est dirigée à trouver des solutions et à retrouver l'état d'équilibre antécédant la crise. Un des rôles de l'assurance à ce moment est de rembourser ces dommages pour permettre à ses sociétaires de retrouver au plus vite leur vie d'avant et de résoudre la crise. Cela passe souvent par la réparation ou le rachat des biens qui ont été endommagés ou détruits. Dans une époque où la masse de la « technosphère » fabriquée par l'humain aurait dépassé celle de la biomasse terrestre⁴², ce lien entre achats et confort reste strictement lié à l'identification du bien être avec la possession de biens matériels.

Ce système est très efficace pour résoudre la crise liée aux sinistres, mais il ne permet pas de capitaliser sur la prise de conscience immédiate qui suit celle-ci : avais-je vraiment besoin de ce que j'ai perdu ? Est-ce que les biens que j'ai perdus me rendaient plus vulnérable face aux risques ? Comme indiqué par les gestionnaires lors des entretiens, un assureur ne peut pas discriminer en fonction de l'importance de la perte, car elle est subjective et dépendante de nombre de facteurs qui sont propres à chacun e d'entre nous.

Dans le livre *L'âge des Low Tech*⁴³, Philippe Bihouix propose une série de principes fondateurs de la *démarche Low-Tech* dont le premier est « remettre en cause les besoins » en se posant la question « pourrait-on vivre aussi bien, sous certaines conditions, sans ce besoin ? ». Selon l'ADEME, la démarche Low Tech « implique un questionnement du besoin visant à ne garder que l'essentiel, la réduction de la complexité technologique, l'entretien de ce qui existe plutôt que son remplacement »⁴⁴. Bien que la démarche Low Tech n'ait pas de définition précise, elle se structure généralement selon neuf principes décrits par Arthur Keller et Émilien Bournigal⁴⁵ représentés dans l'image *Figure 22*.

⁴²E. Elhacham, L. Ben-Uri, J. Grozovski *et al.* *Global human-made mass exceeds all living biomass*, *Nature* **588**, 442–444 (2020).

⁴³ P. Bihouix, *L'âge des Low Tech*, Editions du Seuil, 2014

⁴⁴ ADEME, *Démarches Low Tech*, Mars 2022

⁴⁵ <https://lowtechnation.com/low-tech/>

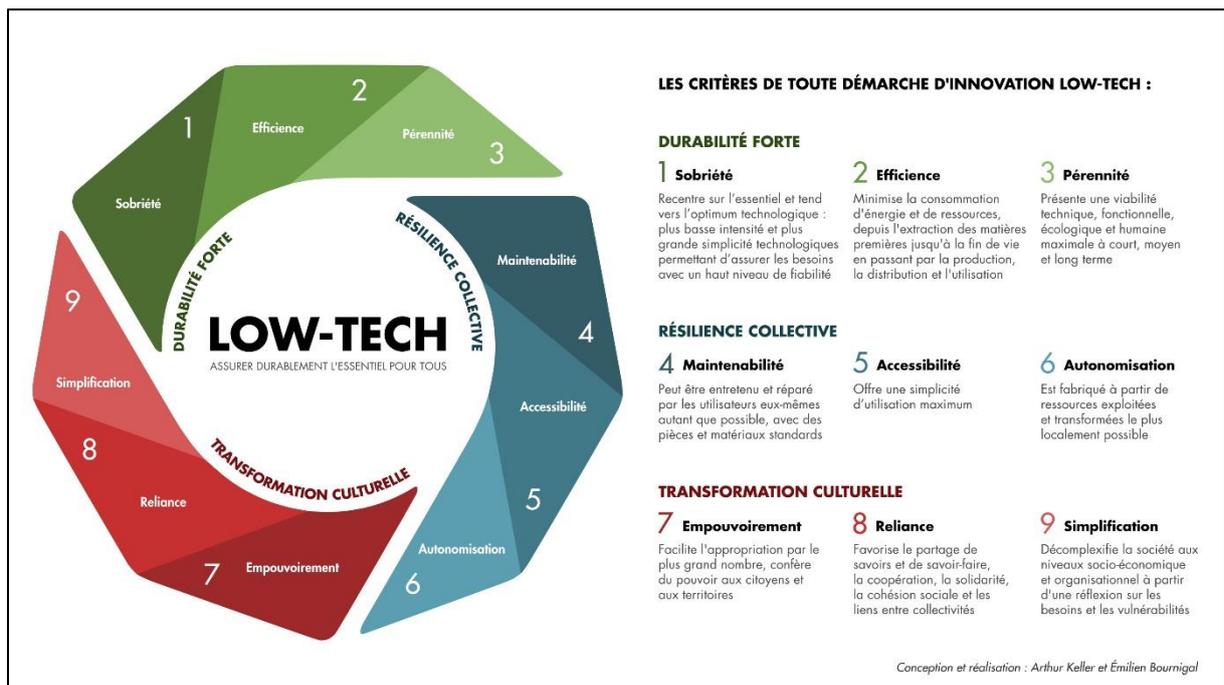


Figure 22 : Les critères de toute démarche d'innovation Low Tech

Source : <https://fr.wikipedia.org/wiki/Low-tech>

Au-delà des avantages écologiques évidents en termes de consommation de ressources et d'énergie, ce principe permet aussi de décomplexifier la société à partir d'une réflexion sur les besoins et les vulnérabilités. Quel rôle pourrait jouer un assureur pour accompagner ses sociétaires à remettre en perspective leurs besoins et réduire la complexité des réseaux de dépendance qui les rendent plus fragiles face à des aléas ?

Nous pouvons imaginer des produits d'assurance conçus selon les principes de la Low Tech couplés à l'accompagnement des assuré·es dans une démarche de réduction de leur consommation, de la complexité et de la vulnérabilité de leurs lieux de vie. Un premier exemple allant dans ce sens peut être trouvé dans le choix de la MAIF de proposer systématiquement à ses sociétaires des pièces auto recyclées dans le cadre de leur assurance auto. Pour pousser cette démarche plus loin, nous pouvons imaginer des garanties qui n'impliquent pas la substitution des objets endommagés ou détruits. Le remboursement pourrait être précédé d'une démarche d'enquête sur les besoins auxquels l'assuré ne peut plus répondre à la suite du sinistre et des modalités alternatives de répondre à ces besoins pourraient être proposées. Cela pourrait prendre la forme d'un remboursement monétaire avec un engagement de la part de l'assuré·e de ne pas racheter les biens perdus qui sont estimés non nécessaires. Concernant des pertes matérielles répondant à des besoins auxquels les assuré·es ne pourraient pas renoncer, l'assurance mettrait en place des réseaux de services partagés auxquels les assuré·es auraient accès en compensation de leurs pertes. Les conseiller·ères et les gestionnaires pourraient être sensibilisé·es à accompagner les assuré·es dans cette démarche en participant à des ateliers de la Fresque du Renoncement⁴⁶, un outil participatif qui permet de découvrir la complexité d'un processus de renoncement et de concevoir ensemble une stratégie pour renoncer à une activité choisie collectivement.

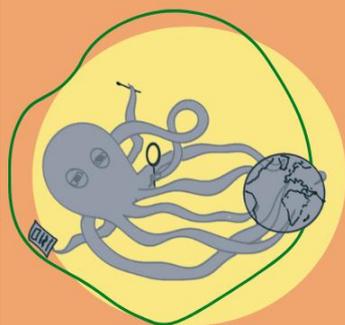
Et si demain l'assurance proposait des produits Low Tech ?

⁴⁶ <https://lafresquedurenoncement.xyz/>



Découvrez notre démarche

HABITER LA ZONE CRITIQUE

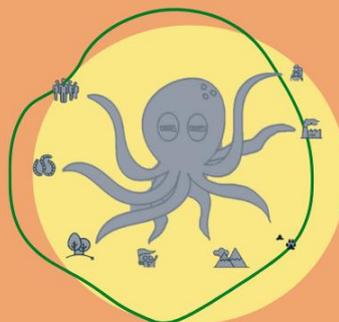


Un réseau de
conseillers de
terrain

*Vous accompagner à mieux
identifier vos liens avec votre
territoire et les risques qui le
menacent*

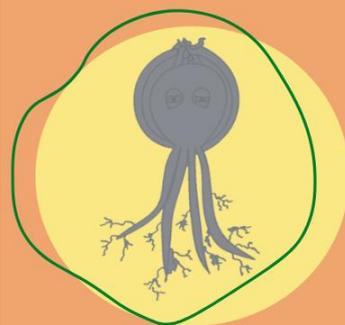
Un forum de
coopération
multispécifique

*Prendre en compte les
intérêts de toutes les entités
qui contribuent à rendre vos
territoires habitables*



Une offre
"D'ici et d'ailleurs"

*Vous accompagner dans
votre déménagement pour
réduire votre exposition aux
risques tout en prenant soin
des lieux que vous aimez*



Une offre
"Remboursement
sobriété"

*Établir le bilan de vos besoin
et contribuer à faire de notre
planète un monde meilleur en
consommant moins*

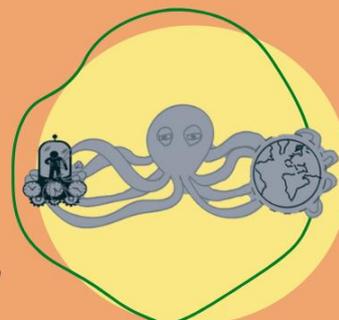


Figure 23 : Plaquette de présentation fictive des propositions d'une assurance en redirection écologique

Conclusion

Vivons-nous dans une Assuro-cène ? Il est certain que l'assurance telle qu'elle existe aujourd'hui a transformé notre monde et couvre aujourd'hui presque tous les aspects de nos vies. Imaginer un futur dans lequel des mécanismes d'assurance n'existeraient pas est un exercice que je n'ai pas entamé, mais je crois déjà pouvoir affirmer qu'une assurance qui vise au contrôle absolu des variables de risque et à l'hyper-individualisation de ses produits dans un objectif d'en optimiser la rentabilité ne pourra pas se maintenir dans l'Anthropocène.

Peut-on renoncer à assurer ? L'idée de mutualiser des ressources pour absorber les chocs inattendus fait partie de nombreux modèles de vie en communauté. Dans un futur trouble et rempli d'incertitude, redécouvrir et élargir les démarches collectives d'entraide et de partage est la voie qui nous aidera à continuer à naviguer à vue.

Dans l'Anthropocène, nous dépendons pour notre survie à court terme, d'éléments auxquels nous sommes attachés mais qui minent à moyen terme notre survie. Garantir notre survie à long terme passe aussi par le renoncement à court terme à des éléments auxquels nous sommes attachés pour pouvoir mieux rebondir suite aux chocs futurs, une sorte d'assurance intergénérationnelle nous permettant d'assurer l'habitabilité de cette fine couche où les vivants créent leurs propres conditions de vie qu'on appelle *la zone critique*.

Symbole et résumé de la cité, la grande cathédrale se tord de souffrance ; s'arrachera-t-elle à son destin chthonien ? Non, elle mourra. Quand ? De quelle accalmie jouis-je parmi quel ouragan millénaire, pour en visiter les parties ouvertes, préjugées moins dangereuses ? La grande carcasse lutte en attendant sa fin inévitable

[M. Serres]

Bibliographie

Ouvrages

U. Beck, *La Société du risque : Sur la voie d'une autre modernité*, Aubier, 2001

P. Bihoux, *L'âge des Low Tech*, Editions du Seuil, 2014

E. Bonnet, D. Landivar, A. Monnin, *Héritage et fermeture*, Editions Divergences, 2021

F. Ewald, *L'Etat Providence*, Grasset, 1986

D. Haraway, *Vivre avec le trouble*, Les éditions des mondes à faire, 2020

M. Heidegger, *Bâtir habiter penser*, Conférence prononcée au mois d'août 1951 à Darmstadt

B. Latour, *Face à Gaïa : Huit conférences sur le nouveau régime climatique*, La Découverte, 2015

M. Serres, *Habiter*, Le Pommier, 2011

Articles et rapports

ACPR, *Analyses et synthèses n°122 : Les principaux résultats de l'exercice pilote climatique 2020*, Mai 2021

ADEME, *Démarches Low Tech*, Mars 2022

L. Barry, *L'invention du risque catastrophes naturelles*, Working paper, PARI, Février 2020

CCR, *Conséquences du changement climatique sur le coût des catastrophes naturelles en France à horizon 2050*, septembre 2018

CCR, *La prévention des catastrophes naturelles par le fonds de prévention des risques naturels majeurs – Bilan 1995-2019*, 2020

A. Charpentier, L. Barry, M.R. James, *Insurance against Natural Catastrophes: Balancing Actuarial Fairness and Social Solidarity*, Working Paper, Octobre 2020

E. Elhacham, L. Ben-Uri, J. Grozovski et al. *Global human-made mass exceeds all living biomass*, Nature **588**, 442–444 (2020).

France Assureurs, *Impact du changement climatique sur l'assurance à l'horizon 2050*, Octobre 2021

Haut Conseil pour le Climat, *Rapport annuel 2022, Dépasser les constats, mettre en œuvre les solutions*, juin 2022

Intergovernmental Panel on Climate Change, *Climate change the physical basis*, Working Group I contribution to the 6th Assessment Report

M. Max Neef, A. Elizalde, M. Hopenhayn, *Human Scale Development An Option for the Future*, dans *Development dialogue* 1989:1

Mission informative sur la gestion des risques climatiques, *Rapport d'information fait au nom de la mission d'information sur la gestion des risques climatiques et l'évolution de nos régimes d'indemnisation*, Enregistré à la Présidence du Sénat le 3 juillet 2019

W. Steffen, P. Crutzen et J. McNeil, *The Anthropocene: Are Humans Now Overwhelming the Great Forces of Nature? [L'Anthropocène : les humains sont-ils en train de submerger les grandes forces de la nature ?]*, *Ambio*, Royal Swedish Academy of Sciences, vol. 36, no 8, décembre 2007

UNDRR, *Bilan mondial sur la réduction des risques de catastrophe*, 2022

Presse et sites internet

<http://www.insurance.ca.gov/0400-news/0100-press-releases/2021/release095-2021.cfm>

<http://www.odoxa.fr/sondage/canicule-secheresse-orages-7-francais-sur-10-craignent-detre-personnellement-touchees-par-les-evenements-climatiques/>

<https://entreprise.maif.fr/entreprise/etre-societe-a-mission>

<https://environment.govt.nz/news/national-adaptation-plan-released/>

<https://lafresquedurenoncement.xyz/>

<https://lowtechnation.com/low-tech/>

<https://meteofrance.fr/actualite/publications/documents-institutionnels/les-rapports-annuels>

<https://theconversation.com/incendies-350-000-californiens-privés-d'assurance-depuis-les-feux-de-2018-146164>

<https://www.cerema.fr/fr>

<https://www.ecologie.gouv.fr/>

<https://www.georisques.gouv.fr/>

https://www.huffingtonpost.fr/politique/article/orages-en-corse-darmanin-va-demander-une-enquete-apres-l-alerte-tardive-de-meteo-france_206743.html

<https://www.ilpost.it/2022/09/16/allerta-meteo-marche/>

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000551804/>

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000691989/2021-05-15/>

<https://www.munichre.com/en/company/media-relations/media-information-and-corporate-news/media-information/2023/natural-disaster-figures-2022.html>

<https://www.theglobeandmail.com/canada/article-ottawa-to-deliver-financial-aid-for-uninsured-people-affected-by-post/>

https://www.theguardian.com/environment/2022/oct/13/the-uninsurables-how-storms-and-rising-seas-are-making-coastlines-unlivable?CMP=tw_t_a-environment_b-gdneco

Glossaire

Aléa : processus, phénomène ou activité humaine pouvant faire des morts ou des blessés ou avoir d'autres effets sur la santé, ainsi qu'entraîner des dégâts matériels, des perturbations socio-économiques, ou une dégradation de l'environnement.

Catastrophe : perturbation grave du fonctionnement d'une communauté ou d'une société à n'importe quel niveau par suite d'événements dangereux, dont les répercussions dépendent des conditions d'exposition, de la vulnérabilité et des capacités de la communauté ou de la société concernée, et qui peuvent provoquer des pertes humaines et matérielles ou avoir des conséquences sur les plans économique ou environnemental.

Exposition : situation des personnes, infrastructures, logements, capacités de production et autres actifs humains tangibles situés dans des zones à risque.

Risque : possibilité qu'un aléa se produise et touche une population vulnérable à cet aléa.

Sinistralité : quantité de sinistres qu'une compagnie d'assurance devra rembourser

Sinistre climatique : évènement climatique qui cause des pertes humaines et/ou matérielles.

Sinistre sur prime (S/P) : taux de sinistralité, représente le rapport entre les coûts des sinistres et les primes perçues.

Temps de retour : temps statistique entre deux occurrences d'un événement naturel d'une intensité donné.

Vulnérabilité : condition provoquée par des facteurs ou processus physiques, sociaux, économiques et environnementaux qui ont pour effet de rendre les personnes, les communautés, les biens matériels, ou les systèmes plus sensibles aux aléas.